

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

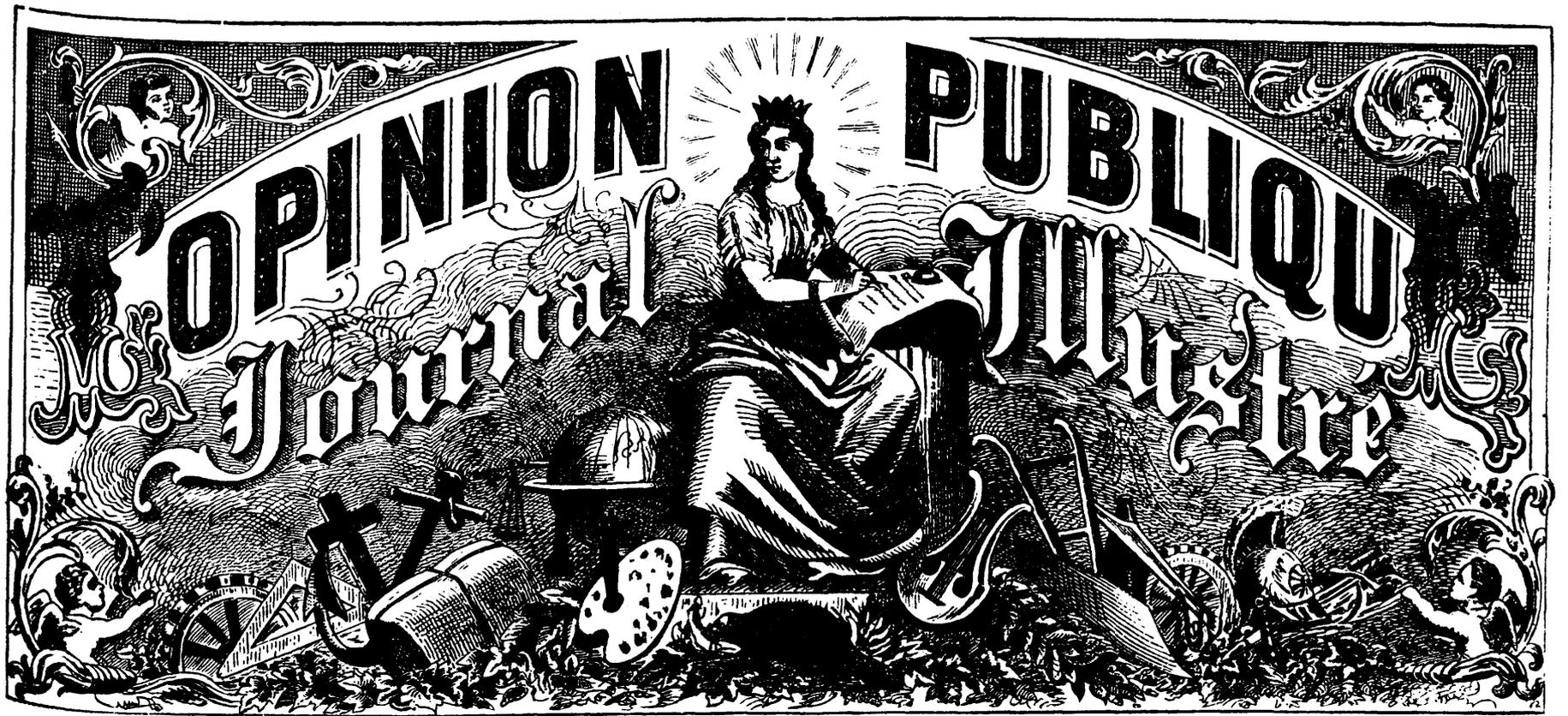
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e.: autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.▲

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.



VOL. I.—No. 18.

MONTREAL, JEUDI, 5 MAI, 1870.

ABONNEMENT \$2 50
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

L'HON. GEORGE BROWN.

Il est peu de noms plus connus que celui de George Brown dans les deux Canadas, où il a produit des sentiments bien divers. Ce nom a été pendant quinze ans un drapeau dans la presse, sur le husting et dans le Parlement; il a retenti partout avec éclat et fait beaucoup de bruit. C'est un homme aussi, que l'hon. George Brown, un homme d'intelligence et de caractère, un écrivain instruit, un orateur véhément.

M. Brown est né, le 29 Novembre 1818, à Edinburgh, en Ecosse, qu'il quitta, à l'âge de vingt ans, pour les Etats-Unis où sa famille alla se fixer. Il fit ses premières armes dans le journalisme sous la direction de son père qui avait fondé le *British Chronicle*. Ce journal ayant attiré l'attention du Haut-Canada en se mêlant à la lutte religieuse qui l'agitait alors, les deux Brown, père et fils, laissèrent New-York pour Toronto. George Brown fit si rapidement sa réputation par les articles qu'il publia à cette époque dans un journal appelé "The Banner," qu'au bout d'un an il était en état de fonder le *Globe*: c'était en 1844. Le *Globe* devint bientôt une puissance sous sa direction et celle des écrivains de talent qu'il sut s'adjoindre. Après avoir soutenu le ministère Lafontaine-Baldwin en 1848, il lui déclara la guerre et contribua beaucoup à sa chute. On a reproché longtemps à M. Brown sa conduite envers M. Baldwin, cet homme d'état éminent, aux vues si larges, au caractère si grand; on l'a accusé d'avoir trahi son chef et son bienfaiteur.

M. Brown fut battu, la première fois qu'il se présenta pour le Parlement, dans le comté de Haldimand; mais il se fit élire en 1853 pour les comtés réunis de Kent et Lambton. Il prit à son entrée dans le Parlement les rênes du parti libéral Haut Canadien et déploya une énergie et un talent remarquables. Il s'allia au parti rouge du Bas Canada que conduisait l'hon. M. Dorion et souleva cette fameuse question de représentation

basée sur la population qui a fait dans le Haut-Canada et la faiblesse de ses alliés dans le Bas-Canada. George Brown, la représentation basée sur la population, l'Avenir, et l'annexion ont été il, faut l'avouer, de terribles pierres d'achoppement pour le parti de M. Dorion; les orateurs de husting avaient de grands succès, lorsqu'ils secouaient ces choses, comme autant de spectres affreux, devant les yeux des électeurs effrayés. On battait le parti rouge en Bas-Canada avec les discours fanatiques qui faisaient élire George Brown et ses amis dans le Haut-Canada. Le fait est que le grand tribun Haut Canadien ne cessait, un instant, de tonner contre les institutions religieuses et nationales du

Bas-Canada, que ces roulements de tonnerre frappaient de stupeur. Le Haut-Canada marchait à la suite de George Brown, comme le Bas-Canada suivait George Cartier, au nom du même principe, d'un sentiment semblable, le sentiment patriotique; les deux partis que commandaient ces chefs vaillants croyaient sincèrement que leur drapeau était le seul bon, le seul national. Les événements prouvèrent plus tard qu'il y avait pour le moins autant de tactique que de sincérité dans les deux camps, autant

l'administration Taché-Macdonald, Président du Conseil même; mais une fois la Confédération faite, les vieilles animosités ne tardèrent pas à se réveiller, et au mois de Décembre 1865, Mr Brown retombait dans l'opposition qui semble mieux convenir que le pouvoir à son caractère inflexible, à l'exercice de ses brillantes facultés oratoires. M. Brown est né chef d'opposition; il est fait pour l'attaque plutôt que pour la défense, il aime le mouvement, la lutte corps à corps, les combats à l'arme blanche; il

se bat comme Richard Cœur de Lion; lorsqu'il étend ses grands bras, pendant que sa voix cuivrée tourbillonne dans le Parlement comme une trombe, toutes les têtes fléchissent autour de lui. Figure belle et noble, taille élevée et imposante, esprit cultivé et instruit, caractère énergique, violent même, enthousiasme du tribun, vivacité de la pensée et du sentiment, chaleur dans l'expression et le débit, voix forte et vibrante—il a tout ce qu'il faut pour agir sur les masses et leurs représentants et les entraîner à sa suite. Les exigences du pouvoir, la contrainte et la patience qu'il nécessite répugnent à cette nature hardie, entreprenante et impétueuse.

Je dois mentionner que l'hon. George Brown était déjà monté au pouvoir avant la confédération; c'était en 1858, lorsqu'il était à l'apogée de son influence et de son prestige. L'administration Macdonald Cartier ayant été battue sur la question du siège du gouvernement fut remplacée par le ministère Brown-Dorion qui ne vécut que quarante-huit heures. Il est assez curieux de faire remarquer que c'est M. Piché qui fit alors tomber le gouvernement conservateur sur une motion qui blâmait le choix d'Ottawa comme capitale.

M. Brown doit regretter de ne pas être en chambre en ce moment; les questions de tarif et du Nord-Ouest offriraient un si beau champ au déploiement de son éloquence et de ses connaissances variées. Il a été battu aux dernières élections générales. Il a concentré toute son énergie dans son journal le *Globe*, qu'il a fait le premier journal du pays par la circula-

tion et l'intérêt des matières qu'il renferme. M. Brown a fait son chemin par la presse et il y a toujours gardé un pied; il a fait du *Globe* son piédestal, l'instrument de sa réputation et de sa prospérité, et il y puise encore une force et une influence redoutables pour ses adversaires.

L. O. DAVID.

— On parle d'élire M. Henri Taschereau, maire de Québec.



L'HON. GEORGE BROWN.—D'après une Photographie de Notman & Fraser.

d'ambition que de patriotisme; que les alliances entre chefs si violents n'était pas aussi impossible, que le peuple le croyait: tant il est vrai qu'il y a toujours un peu de comédie au fond de toutes les choses humaines.

Un jour le télégraphe répandit par tout le pays que les deux grands chefs ennemis avaient enterré la hache de guerre et s'étaient donné la main pour travailler ensemble à l'édification de la grande œuvre, qu'on appelle la confédération, prétendant trouver tous deux dans ce changement constitutionnel le triomphe des principes pour lesquels ils avaient combattu. L'avenir dira de quel côté était la vérité. M. Brown était devenu membre de

AVIS IMPORTANTS.

Désormais, nous paraîtrons le jeudi de chaque semaine: nos abonnés de la campagne seront servis, le mercredi, par les malles de l'après-midi et le journal sera distribué en ville, le jeudi matin.

Nos abonnés de Terrebonne, par un déplorable malentendu, n'ayant reçu que les trois premiers Nos., notre ami, Z. Rousille, Ecr., avocat, a bien voulu se charger de l'agence du journal pour nous aider à remédier à ce malheur pour nous: c'est à lui qu'on pourra s'abonner et payer.

DÉMÉNAGEMENT.

Nous prions nos abonnés qui ont changé de domicile le 1er courant, de vouloir bien nous en donner avis.

L'OPINION PUBLIQUE.

LUNDI, 2 MAI, 1870.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

LE BILL DE M. ABBOTT.

Le Député d'Argenteuil a réussi à obtenir l'extension de la Charte de la Compagnie du Chemin de fer du Canada Central, et l'amendement de M. Chauveau a été perdu sur une division de 46 contre 61. Ce projet de loi a de nouveau mis devant le public, au moins indirectement, la question de savoir s'il est plus avantageux pour les Provinces de favoriser la construction de voies ferrées par octrois de terres publiques que par votes d'argent sous forme d'intérêts à payer partiellement ou totalement sur les capitaux investis, comme le Parlement de Québec l'a fait pour quelques chemins à lisses de bois et le chemin de fer des Piles. La discussion sera vivement reprise à Toronto et à Québec lorsque la Compagnie ira devant les Parlements Locaux pour obtenir les terres auxquelles elle prétend avoir droit pour la construction du reste de son chemin.

TARIF.

L'impôt sur le froment, le charbon et la houille, mis, ôté, puis remis, a définitivement été maintenu après de longs débats, une lutte acharnée et très acrimonieuse, sur un vote de 90 contre 62. L'indignation, à Montréal et à Québec, est très grande au sujet de cet impôt, qui paraît fort impopulaire: la politique vacillante du gouvernement à ce sujet a beaucoup contribué à cette excitation et lui a aliéné, sur ce point du moins, quelques uns de ses meilleurs partisans. Cela se passait durant les premiers jours de la semaine et sur la demande de concours dans les résolutions sur ce tarif. Vendredi, 29, la question revint sur le tapis et les adversaires du gouvernement alliés aux partisans du libre échange, lui firent une rude guerre. L'hon. M. Dorion proposa l'admission en franchise des articles suivants: le froment, la farine, le charbon et la houille. C'est surtout autour de cette motion que se lira la bataille, qui resta au Cabinet, mais par une majorité de 18 seulement.

LE NORD-OUEST.

De ce côté, les choses s'éclaircissent, se débrouillent et se simplifient. Le gouvernement, par Sir John A. Macdonald et Sir Francis Hincks, a déjà, sur interpellation, fait connaître deux faits d'une extrême importance: les Délégués de la Rivière Rouge, l'abbé Ritchot, et MM. Black et Scott, ont été reçus par le cabinet et les négociations entamées avec eux promettent un règlement paisible et très satisfaisant de toutes les difficultés du Territoire. En second lieu, l'expédition envoyée à la Rivière-Rouge sera une *expédition de paix* et de police intérieure. Quoique le gouvernement n'ait pas expliqué ces deux termes qui nous paraissent si contradictoires: "expédition de paix," les renseignements recueillis aux meilleures sources nous permettent de nous fixer là-dessus. De l'avis de Mgr. Taché et des Délégués, les partisans de Riel, tous les *metis* vont se soumettre et accepter avec plaisir la constitution que va leur donner le gouvernement et il n'est plus question de conquérir le Territoire et de subjuguier les *metis* au moyen d'une armée de dix à quinze mille hommes. Il s'agit tout simplement d'une force de police intérieure mais suffisante pour tenir tête aux soulèvements de quelques tribus indiennes dont Riel et ses adversaires ont, l'automne et l'hiver dernier, réveillé les appétits et provoqué la colère. Tout le monde se réjouit de cette nouvelle et Sir John a probablement eu raison de dire que la Chambre et tous les partis seraient enchantés des succès et des mesures du gouvernement.

Nous allons terminer notre revue, très maigre cette semaine, par deux citations qu'on ne lira pas sans intérêts. La première est un résumé emprunté à *La Minerve* du rapport du Commissaire Smith sur sa mission de pacification à la Rivière Rouge. On y trouve des détails très curieux. Mais voici:

"Le rapport du Commissaire Donald A. Smith concernant sa mission à la Rivière-Rouge a été présenté à la Chambre cet après-midi. Ce rapport contient les raisons données par Riel

pour justifier le meurtre de Scott. Ce dernier était d'un caractère turbulent. Il fut d'avord d'un soulèvement contre Snow, le surintendant des travaux du gouvernement canadien au Nord-Ouest. En décembre dernier il s'insurgea contre le gouvernement provisoire. Sa vie fut alors épargnée et il parvint à s'échapper. Il fut pris de nouveau les armes à la main et renvoyé sans doute sur la promesse solennelle qu'il fit de se tenir tranquille. Mais il était incorrigible, et incapable d'apprécier la clémence avec laquelle il avait été traité. Il maltraitait les gardes et insultait Riel; son exemple causait les plus mauvais effets sur l'esprit des autres prisonniers qui l'imitaient de manière à outrer les gardes qu'il était difficile d'empêcher de se venger."

"Un jour, dit Riel, je m'assis avec Scott et lui demandai de me dire la vérité, quand à ses propres intentions et à celles du parti de l'expédition du Portage, quoique je n'eusse pas l'intention de m'en servir contre lui. Ils se réunirent alors autour de moi dans l'intention de me faire prisonnier, disant qu'ils voulaient me garder pour leur sûreté."

"Smith dit qu'il fit tous ses efforts pour obtenir de Riel le pardon de Scott, mais Riel répondait: nous devons nous faire respecter par le Canada. Thos. Scott le délégué fit les mêmes instances, Riel répondait: j'ai fait trois bonnes choses depuis que j'ai commencé. J'ai épargné la vie de Bolton sur vos prières, et je ne le regrette pas, parce que c'est un joli garçon; j'ai pardonné à Goddy et il m'a témoigné sa reconnaissance en se sauvant. Je veux maintenant faire fusiller Scott."

"Scott fut en effet fusillé par six hommes qui tous étaient plus ou moins ivres."

"En parlant du clergé, Smith dit que l'on doit se rappeler que grand nombre de prêtres catholiques du pays, ne sont pas canadiens-français, mais français, et par conséquent connaissent peu les lois et les institutions anglaises. Prenant à cœur la conservation des droits et privilèges dont ils jouissent avec leurs ouailles, ils ont cru nécessaire d'exiger quelques garanties, qu'on les traitera avec justice sous leur nouveau régime politique."

"Il assure que la grande majorité des canadiens-français sous la Baie d'Hudson; mais on ne pourrait accuser les officiers de la Compagnie d'intention malveillante ou de négligence coupable."

Plusieurs fautes ont été commises par la Compagnie de la Baie d'Hudson; mais on ne pourrait accuser les officiers de la Compagnie d'intention malveillante ou de négligence coupable."

Il termine en disant qu'il est extrêmement important que l'on envoie, au plus tôt, des troupes considérables pour protéger la population contre les indiens et particulièrement contre les tribus de la Saskatchewan."

D'un autre côté, "Le Courrier d'Outaouais" donnait la nouvelle du départ de Riel du Fort Garry.

"La nouvelle circulait hier en cette ville, que Riel avait abandonné le Fort Garry et que les affaires de cet immense Territoire se trouvaient entre les mains de Mgr. Taché. Personne, mieux que Sa Grandeur, ne pourrait les régler d'une manière plus satisfaisante pour tous les partis. Il serait à souhaiter qu'il en fût ainsi."

Ce serait le dénouement anticipé par tous ceux qui ont suivi de près les affaires du Territoire depuis que Mgr. Taché a accepté la belle mission que lui a confiée le gouvernement et que Riel a teint ses mains du sang de Scott.

J. A. MOUSSEAU.

COURRIER D'ONTARIO.

"La tranquillité règne à Varsovie," disait le général Sébastiani, annonçant la chute de la Pologne.

Je n'ai à vous annoncer ni le rôle d'une république, ni le dernier soupir d'un empire mourant de mort violente, mais je puis dire, avec bien plus de vérité que le ministre des affaires étrangères de France, en 1831: la tranquillité règne à Ottawa.

Cette tranquillité est elle la sérénité, le calme qui précède la tempête? Il n'y a pas lieu de le croire. Je sais qu'il reste encore la question du Nord-Ouest, et qu'il est très-possible qu'un grand conflit éclate à ce sujet entre les députés Anglo-canadiens d'une part, et les députés franco-canadiens d'autre part. Mais j'ai fermement l'espoir que tout pourra s'arranger sans soulever en parlement, ni houle ni bourrasque, ni tempête ni cataclysme.

L'imbroglio du Nord-Ouest occupe sérieusement tous les députés. Mais il n'entre dans l'esprit de personne, je crois, ni du côté ministériel, ni du côté de l'opposition, d'en faire une affaire de parti propre à irriter les rancunes, à favoriser les mécontentements, et à tenter les ambitions. Je crois que tous, sans exception, envisagent cette question au point de vue national de la prospérité de la Puissance et du maintien de la paix, entre les diverses branches de notre population.

Maintenant, il est clair que même envisagée à ce point de vue, la difficulté de Winnipeg laisse encore une marque assez étendue pour les divergences d'opinions et les âpretés de langage. Nous en avons eu de pénibles exemples dans la presse. Si certains journalistes d'Ontario et de Québec ne se sont pas tirés aux cheveux depuis une quinzaine, c'est probablement qu'ils tiennent à leurs mèches, pour en faire, dans l'occasion, de petits cadeaux gracieux. Du reste, ils se sont provoqués dans toutes les formules du répertoire de la presse fanatique. Le *Telegraph*, spécialement, roule dans leurs orbites des yeux si irrités contre mes malheureux compatriotes, que je m'attends à le voir débarquer un de ces matins, à la tête de ses compositeurs, protes et garçons de bureaux, sur les rives de l'Ottawa, pour mettre à feu et à sang le village de la Gatineau.

Si le *Telegraph* continue ses extravagances, vous allez voir, que, de dépit, le *Globe* va devenir un journal bon enfant, doux comme un petit agneau, et toujours paisible comme le laboureur, au moment de la moisson. Le journal de M. Brown n'aime pas à être distancé; et puisque sur le terrain du fanatisme, le *Telegraph* prend invariablement le galop, avant qu'il se soit mis au trot, je ne serais pas surpris qu'il renonçât aux gambades et aux ruades des jours de son bel âge.

Dépassé de quelques cent condées par son voisin, dans l'affaire du Nord-Ouest, le *Globe* a donc pris un chemin de traverse pour venir à nous, le sourire aux lèvres, et nous offrir en passant une étreinte de bonne amitié. Il nous a déclaré fort gracieusement que tout son désir était de vivre en paix avec les franco-canadiens, et nullement de nous égorger pour s'abreuver du sang le plus pur de nos veines. C'était déjà bien touchant, n'est-ce pas? mais ce n'était pas encore assez, et le *Globe* a été plus loin. Il a blâmé les persécutions dont quelques uns de ses compatriotes de Toronto poursuivent les délégués du Nord-Ouest, actuellement au siège du gouvernement.

Il a déclaré carrément qu'il eût été bien plus sage de laisser en repos les personnes, venues de Winnipeg, sur les instances de notre gouvernement.

Eh bien! voilà de la sagesse, où je ne m'y connais plus. Imprimer cela au beau milieu de Toronto, quelques jours seulement après les terribles assemblées où il n'était question de rien moins que de fouiller le Père Ritchot et son compagnon dans les plus sombres cachots; c'est hardi, c'est courageux, c'est brave!

Voyons, avais-je raison de vous dire que le *Globe* devenait doux comme un agneau? Encore un peu et il écrira ses articles avec du sirop d'orgeat.

Je n'ai pas caché tantôt que sur la question du Nord-Ouest, quelque soit d'ailleurs le bon vouloir de part et d'autre, il y avait place pour des divergences d'opinion et des âpretés de langage. C'est assez vous dire que je ne m'attends guère à voir la chambre unanime sur les mesures à prendre pour sortir de la situation qui nous est faite, par l'imprudence et la folie de Riel. Néanmoins, j'espère que l'on finira par s'entendre assez bien. Le gouvernement me paraît posséder d'un si bon esprit de concorde et de paix, qu'il saura calmer les appréhensions exagérées des uns, et arrêter l'élan trop fougueux des autres.

On a parlé de démarches faites auprès de Sir George par ses partisans de la Province de Québec. Il est assez probable que les rumeurs à cet égard ne sont pas tout à fait dénuées de fondement.

Quoiqu'il en soit, Sir George ne paraît nullement inquiet. Il y a longtemps que je ne l'ai vu apporter en Chambre autant de gaieté, de bonne humeur, et de bel entrain. A coup sûr, ce ne sont pas là des indices d'une catastrophe. Il a même parlé latin, vendredi soir. Voyons, pour parler latin, il faut avoir le cœur joyeux, et la conscience tranquille, n'est-ce pas? Voici comment Sir George a été provoqué à parler la langue de Cicéron: M. Tom Ferguson, qui est ennuyeux comme une mouche, pérorait sur le chemin de fer sans tral, comme dit Provencher. Plusieurs députés se faisaient un devoir de l'accompagner en cadence, en frappant du pied et du poing sur leurs pupitres. C'était charmant; avec un tantinet de bonne volonté, on aurait pu se croire à un concert. Il y a même un instant où je me suis demandé si j'avais payé à la porte mon écu d'entrée. Il y avait à peu près dix minutes que les choses allaient ainsi, quand M. Ferguson se fait passer un plan du susdit chemin de fer sans tral. Sir George, qui ne dédaigne pas de rire, à l'occasion, profite de l'apparition de ce plan pour soulever une question d'ordre. Aucun orateur ne doit lire d'imprimé en Chambre; c'est dans les règlements. La Chambre rit.

Tom Ferguson, qui n'a rien entendu, à cause du bruit, demande à Sir George de vouloir bien recommencer, lorsque le silence se rétablit. Sir George se relève, et répète son discours mais il le fait en français. Naturellement la Chambre re-rit, et aux éclats, car la chose était d'autant plus spirituelle, que maître Tom Ferguson ne comprend pas un traitre mot de français.

Sir George se rasscoit, et M. Sandfield Macdonald se lève à son tour; il parle *Gallique*. La Chambre re-re-rit plus que jamais.

C'est après lui que Sir George se relève encore, et parle latin. Cette fois, ce ne sont plus des éclats de rire, c'est de la fureur, de la rage.

Enfin, pour couronner cette petite débauche parlementaire, M. Levisconte parle Espagnol, et M. Tom Ferguson reprend son discours.

Ce qui me surprend vraiment, c'est qu'il ne soit venu à l'idée de personne de parler... du nez, en cette circonstance.

Provencher est arrivé. Vous le saviez. Non seulement, il est bien portant, comme tous les journaux se sont fait un devoir de l'annoncer, mais il n'a pas changé d'un cheveu. C'est toujours le même causeur gai, entraînant, plein de verve et d'imprévu, qui n'est sérieux qu'à son corps défendant, ayant épousé le calembour et fait du badinage spirituel et courtis, sa seconde nature. Sa métisification (il faudra bien qu'il me pardonne celui-là) ne l'a pas aigri. Il parle dans les meilleurs termes des gens de Pembina, et fait des éloges des *metis*, comme ils disent à Winnipeg, avec lesquels il est venu en relations. Mais, il ne faut pas converser longtemps avec lui pour sentir que sous cette couche de légèreté et de bonne humeur, se dissimule un cœur qui a souffert. M. Provencher a supporté en homme l'épreuve, la rude épreuve de là-bas; mais on devine à l'entendre qu'il en a senti toute l'amertume.

Je sympathise avec vous, mon cher Provencher, mais je dis que de telles épreuves, lorsqu'on n'y succombe point, et qu'on en recueille tout l'enseignement, ne peuvent qu'aider à développer les grands caractères et les bons esprits.

C. T.

LA QUESTION DES 30 SOUS.

Le mouvement à Montréal est universel dans toutes les classes de la société, et l'on paraît décidé à ne donner à monnaie d'argent, soit américaine, soit anglaise, que sa valeur à peu près réelle. C'est-à-dire 56 sous pour l'écu, 28 sous pour les 30 sous, 14 sous pour les 15 sous, 10 sous pour les 12 sous, 5 sous pour les 6 sous et 2 sous pour les 3 sous.

La corporation de Montréal a décidé de n'accepter l'argent qu'aux taux fixés par les citoyens, c'est-à-dire les écus pour 56 sous, les 30 sous pour 28, etc. Les différents départements civiques recevront l'argent aux taux ainsi fixés, mais ne s'en serviront pas pour payer: ils ne feront usage du papier. Les sommes qui vont être par ce moyen retirées de la circulation sont considérables: espérons que ce bon exemple sera imité par tous les hommes d'affaires.

L'AIMABLE COMPAGNON.

Tel est le titre d'un recueil de plaisanteries, d'anecdotes et de bons mots que vient de publier J. E. d'A. De Narbonne-Lara.

Nous invitons nos lecteurs à se procurer ce joyeux compagnon qui leur donnera beaucoup de plaisir.

RECTIFICATION.

Par une erreur regrettable, le nom du Paie Maître F. X. Turcotte, des Trois-Rivières, a été omis dans la liste de l'état-major du 2ème bataillon provisoire, sous le commandement du Lieut.-Colonel Hanson.

Depuis sa nomination, M. Turcotte s'est acquitté de sa charge avec un zèle et une activité qui lui ont mérité les félicitations des officiers et les remerciements des volontaires.

EXPÉDITION MILITAIRE DU NORD-OUEST.

L'enrôlement pour le Nord-Ouest se fait partout avec succès même à Québec et à Montréal; les explications et les promesses qu'on donne aux volontaires leur suffisent. M. le Lieut.-Col. Casault commandera le détachement du Bas Canada; MM. Labranche et Oscar Prévost, officiers dans les "Chasseurs Canadiens" de Montréal, partent sous ses ordres à la tête d'une compagnie, le premier comme capitaine et M. Prévost comme lieutenant.

L'uniforme des troupes envoyées à la Rivière-Rouge se composera d'une tunique verte, de pantalons gris, avec nervure noire, de mocassins de cuir de bœuf (bottes sauvages.)

Les soldats seront armés de carabines Snider. Les accoutrements seront neufs.

L'expédition se composera de 1,800 hommes d'infanterie, et de deux batteries d'artillerie royale, d'un train d'ingénieurs royaux et de police à cheval.

Le capitaine Cameron partira de Toronto ce soir et rencontrera quelques-uns de ses hommes à la Jonction de Prescott. Ils commenceront aussitôt à s'exercer.

M. Simpson, député d'Alboma, a été nommé guide et conduira les troupes au Fort Garry.

Un grand nombre d'hommes offrent leurs services pour cette expédition et les chefs n'ont que l'embaras du choix.

La *Free Press* de London se dit autorisée à annoncer que les vaisseaux dont les noms suivent seront commandés comme suit: *England*, G. W. Story, de Québec; *Stella Maria*, L. H. Lechance, Québec; *Sweepstake*, L. B. Crysler, Kingston; *Idea*, E. J. A. Story, Canso, Nouvelle-Écosse; *Ella G. McLean*, H. E. Belts, St. Jean, N. B.

LES FENIENS.

On lit dans le *World* de New York:

"Le choix du général O'Neil et l'établissement d'un conseil exécutif de neuf membres pour gérer les affaires de la Confédération paraissent avoir satisfait la majeure partie de l'association et avoir aplani les obstacles qui s'opposaient au parti de l'action.

PROJETS D'ONEIL.

"Le parti de l'action déclare que le congrès, par sa décision, éloigne du mouvement, en autant qu'il s'agit d'une co-opération immédiate, les hommes les plus influents de l'Ouest, et que les opérations du général O'Neil ne seront en aucune manière secondées par les membres de l'association, dans les états de l'Ouest. Au cas où quelque chose serait tenté, le parti de l'action déclare qu'il adressera une proclamation aux membres de l'association fénienne, les avertissant de ne prendre aucune part au mouvement.

ALLIANCE AVEC RIEL.

"D'après le dire de plusieurs des principaux officiers de l'association, il n'y a pas de doute que la Rivière-Rouge sera le théâtre des opérations. Les agents du général O'Neil, auxquels le *World* faisait allusion dans un numéro précédent, lui ont rapporté à O'Neil) que Riel désire beaucoup s'allier à la confédération fénienne et qu'il y a de fortes probabilités que cette alliance aura lieu.

On lit dans la correspondance signée Oreste, du *Pionnier* de Sherbrooke:

M. Provencher est revenu. Joyeux, spirituel et discret, il nous égaye sans rien révéler sur sa mission. Nous lui parlions l'autre jour des mille bruits qui ont couru sur son prétendu mariage et aussi sur les "chances" qu'il avait eues d'être tué par les métis. Ce n'est pas, dit-il, que je ne fusse aimé des gens de là-bas, au contraire: les hommes voulaient avoir toute ma chevelure, mais les femmes se seraient contentées d'en posséder une simple mèche....

La maison où M. Provencher a passé l'hiver est à 25 miles du Fort Garry, et, fréquemment, des rôdeurs suspects s'y montraient, surtout après la fin du jour. Une nuit, notre ami vit distinctement se dessiner à la fenêtre de sa chambre la silhouette d'un homme armé d'une carabine qui cherchait à voir dans l'intérieur. M. Provencher portait, jour et nuit, dix-sept coups de feu, et cette fois, il crut prudent d'armer un revolver et de coucher en joue ce visiteur incommode, qui s'empressa de déguerpir. Le lendemain, les femmes du voisinage disaient que les hommes délibéraient s'ils devaient simplement lyncher le "Canadien" ou l'exporter dans les prairies. Mais comme tout cela se passait un peu plus sur le territoire américain que sur celui du fort Garry, l'on s'en tint aux menaces.

Les élections municipales, par lesquelles le Conseil-ville de Québec a été entièrement renouvelé en vertu d'une loi passée durant la dernière session, se sont terminées samedi.

La votation a duré six jours, ce qui est bien long, attendu que dans aucun quartier plus de 300 électeurs se sont rendus au poll.

La lutte se faisait entre l'ancienne corporation et l'association des citoyens qui avait obtenu l'adoption du bill de la dernière session.

Dans la plupart des quartiers des faubourgs, les anciens conseillers ont été élus à une très forte majorité. Il n'en a pas été ainsi à la Haute et à la Basse-Ville. La lutte a été extrêmement vive surtout dans les quartiers St. Pierre et Champlain. Dans ce dernier surtout, il a été impossible de dire jusqu'au dernier moment qui serait vainqueur.

L'échevin Hearn, qui était à la tête de l'opposition à la nouvelle loi, avait pour adversaire M. Dinning, riche marchand de la Basse-Ville.

À trois heures et demie, samedi, M. Dinning avait une

voix de majorité. Son élection paraissait assurée. C'est pour ce moment que M. Hearn avait réservé son dernier tour.

Il fit voter en sa faveur un électeur du nom de O'Donnell, et les voix se trouvèrent également partagées. Il attendit encore jusqu'au moment de clore le poll et alors il vota pour lui-même et se trouva élu par sa propre voix.

Pour le titre de conseillers, M. Giblin, ami de Hearn, réunit une grande majorité. Les deux autres candidats de l'association, messieurs Burns et Blais, avaient un nombre égal de voix. M. Hearn vota pour M. Blais, qui se trouva aussi élu par une voix de majorité, toujours celle de M. Hearn.

M. F. B. MacNamee, de Montréal, s'était rendu à Québec dans le but exprès d'aider messieurs Hearn, Giblin et McLaughlin.

M. Tourangeau, le Maire actuel, a été élu conseiller pour le quartier St. Roch à une grande majorité.

Ces élections donnent treize nouveaux membres du Conseil, dont une dizaine sont dans les intérêts de l'association des citoyens.

Comme le conseil se compose de vingt et un membres, les forces sont à peu près également partagées.

Les deux candidats à la mairie présentés par les deux factions rivales seront probablement messieurs Tourangeau, le maire actuel, et monsieur Pierre Garneau, marchand de la Basse-Ville.

Toutes les élections vont être contestées. Là où l'association des citoyens a été battue, elle contestera pour cause de corruption, dans les autres quartiers ses vaincus se baseront sur la nullité des listes électorales. Tout cela promet pour ceux qui paient.

FAITS DIVERS.

Mardi, vers midi, une voiture passant à toute vitesse, écrasa un enfant sur le carré Papineau. L'imprudent charretier continua sa route sans s'occuper des cris des parents alarmés.

Pendant leur séjour à Montréal, MM. Shultz et Monckman ont été reçus en audience par Son Altesse Royale le Prince Arthur, grâce à l'intervention officieuse de M. Henry Starnes.

M. Monckman a été chargé de présents et d'une lettre autographe du prince pour les Indiens du Nord-Ouest.

Durant les six mois expirés le 31 décembre 1869, les recettes de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, ont été de \$791,195; les frais d'exploitation et de renouvellement, de £558,316. En déduisant la perte sur l'argent américain, il reste un surplus de recettes de £199,908, qui ont été employées à payer l'intérêt sur les bons préférentiels et postaux.

Jos. Young est un homme d'une trentaine d'années qui a l'humeur un peu vive. Lundi après-midi, pendant qu'il querrelait sa femme, la mère de celle-ci arriva et voulut s'interposer entre les époux courroucés.

Mal lui en fit, car Young n'ayant aucun respect pour sa belle-mère, la saisit aux cheveux et la mit à la porte en la frappant à coups redoublés.

Outrée de cet indigne traitement, madame Harriett Hoffman courut avertir la police et fit arrêter son gendre.

Son Honneur le Recorder fit à Young une vaste réprimande et le condamna à payer une amende de \$5 ou à passer un mois en prison.

Depuis quelque temps, les Révérends Pères Jésuites de cette ville, recevaient de nombreuses plaintes d'élèves dont les effets étaient volés sans qu'on put jamais mettre la main sur le voleur.

Les soupçons tombèrent sur les domestiques et en particulier sur un balayeur du nom de Téléphore Spénard.

Une visite dans la valise de celui-ci amena la découverte d'une montre d'or et d'un chapeau de feutre qui furent identifiés par les propriétaires. La première appartient à Francis John Gagnon et le second à Normand Gingras.

Sûrs de tenir le voleur, les Révérends Pères firent mander le détective Bouchard.

Une nouvelle perquisition dans la valise de Spénard amena la découverte d'une lunette d'approche, propriété de Thos. Wallace, et d'une image de goût appartenant à Gordon Walker.

Spénard fut arrêté, et comparait ce matin devant le magistrat de police, qui, après avoir examiné les témoins, renvoya le voleur en prison en attendant son procès qui aura lieu aux sessions générales de la paix qui s'ouvrent le 1er juin prochain.

Judi matin, une horrible catastrophe est arrivée à Richmond, capitale de la Virginie. Une foule immense s'était réunie au capitol, où se tient la Cour Suprême, pour entendre la décision du tribunal dans une cause importante, lorsque le plancher s'effondra tout à coup sous le poids de la multitude. Pour comble de malheur les représentants de la Virginie, qui tenaient leur séance dans une salle inférieure, reçurent tous les décombres sur la tête. Une vingtaine de députés ont été tués ou blessés.

Le nombre des personnes mortes dépasse 80 et celui des blessés 200.

UN ÉTRANGE CALCUL.—Un mathématicien américain, qui en avait le temps, s'est amusé à faire les calculs suivants:

Le simple intérêt d'un sou placé à 6 p c depuis la naissance de Jésus-Christ ne donnerait que 11,178,120 dollars; mais ce même sou, placé à intérêts composés, donnerait une somme si considérable, que, si elle était en or, on pourrait en faire 84,840,000,000,000 de globes aussi gros que la terre.

Si la somme de cet intérêt était partagée en égales parties entre les mille millions d'êtres humains aujourd'hui sur la terre, chacun d'eux recevrait 84,840 de ces globes d'or.

Enfin, si le sou restait placé à intérêts composés jusqu'à la fin du siècle actuel, la somme qu'il produirait, représentée en or et fondue en une seule masse, ferait un globe qui remplirait tout le système solaire, et dépasserait en outre de 500 millions de milles l'orbite de Neptune, qui est à la distance de 2,850,500 milles du soleil.

UN HONNÊTE VOLEUR.—On nous contait, ce matin, un trait d'une valeur comme il y en a peu, et qui n'est pas du tout en canaille, comme l'on va voir. Il y a deux ans, M. Girouard, avocat de Stanford, se trouvait à bord d'un bateau à vapeur, et pendant le cours du voyage, il s'aperçut qu'on l'avait débarrassé de son portefeuille et de \$500. Toutes les recherches faites pour trouver les traces du voleur furent inutiles.

M. Girouard fit son deuil des \$500. Il allait oublier sa mésaventure, quand un jour, la poste lui apporte une lettre conçue à peu près comme suit:

"Monsieur,
"C'est moi qui ai pris votre portefeuille. Je vous le renvoie avec vos papiers, mais je garde vos cinq cents dollars. Mais ne craignez pas, tout vous sera rendu. Contre toute apparence, je suis honnête homme; la pauvreté me pousse à vous emprunter cette somme. En attendant que je puisse le faire et me relever de la misère, je vous en paierai les intérêts.

"UN HONNÊTE VOLEUR."

Cet honnête homme de voleur a tenu parole. Deux fois M. Girouard a touché les intérêts de la somme empruntée, et il y a une semaine, il les touchait encore, plus \$33 du capital; il y a tout lieu d'espérer que le reste de l'emprunt forcé lui reviendra.

Nous souhaitons plus que nous espérons que la contagion de ce bel exemple se communique, mais hélas, ce souhait est inutile et les francs-voleurs continueront, comme par le passé, à garder le capital et les intérêts.—*Journal de Québec.*

ASSISES CRIMINELLES

PROCES DU FAMEUX BELLEAU.

Audience du 29 avril.

Présent: Son Honneur le Juge en chef Duval.

À 10 heures, une foule de curieux se presse aux abords du tribunal pour voir le fameux Bis.

Bis fait son entrée à 10 heures 20; il se présente à la barre entre les deux gardiens avec une air d'assurance que tout le monde a deviné par avance en lui. Bis a une figure très intelligente. Il est mis avec une certaine recherche: blouse de couleur brune foncée en velours; cravate bleue; veste noire en velours, pantalon jaunâtre. Il porte une légère moustache. Il est accusé de s'être échappé de prison et d'avoir en partant, fait la soustraction d'une paire d'escarpins.

M. Maloney, gardien de la prison, est assermenté comme témoin.

L'avocat de la Couronne.—Connaissez-vous le prisonnier à la barre?

L. témoin—Parbleu...

L. matin du 16e jour de juin 1869, en faisant le tour des cellules, je me suis aperçu que celle de Belleau était vide. Bis m'avait demandé quelque temps avant une paire de souliers parce que les siens lui étaient justes. Bis était parti avec les dits souliers. C'est l'habitude de donner une paire de souliers aux prisonniers dans la prison. Quand ils partent, s'ils n'en ont pas d'autres, on leur en fait cadeau.

L'avocat de la défense.—Si le prisonnier laissait en prison ses vieilles bottes et demandait à emporter les neuves, les lui laisserait-on?

Le gardien Maloney.—Je crois qu'on les lui laisserait.

Le détective Bureau, assermenté, dépose et dit: Je connais le prisonnier à la barre. Je l'ai amené de la prison de Montréal à Québec, le 5 de juillet. Belleau m'a dit qu'il se fichait de tout; si ce n'était pour la paire de souliers qu'il a volée il ne craindrait rien du tout.

Après l'adresse de M. Whelan, l'avocat de la défense, les témoins de la défense sont appelés. Le premier témoin est E. Leonard Paré. Il est assermenté, et il dépose et dit que Bis, le matin de son escapade, a laissé dans la prison les guêtres qu'il portait.

C'est le seul témoin de la défense.

Viennent ensuite l'adresse de l'avocat de la Couronne et celle du Juge au jurés, puis le jury va délibérer et revient au bout de dix minutes avec un verdict "non coupable."

Belleau accueille ce verdict d'un air assez satisfait; puis comme il y a contre lui un indictement pour bris de prison, il s'en va en se frottant les mains reprendre sa place entre les deux constables.

Il est bientôt amené à la barre pour subir son procès sur cette affaire.

M. Pratton, député greffier de la paix, dépose que Bis a été arrêté le 3 juin 1869 en vertu d'un ordre de la Cour des Sessions et condamné à \$20 d'amende ou trois mois de prison.

M. le géolier M. Claren accuse et confirme réception du dit Bis Belleau, le 4 juin 1869; qu'il s'est échappé le 15 ou 16 juin; qu'il a été repris le 7 de juillet à Montréal; qu'il a pris de nouveau la clef des champs le 4 août; il avait reçu alors la permission de prendre l'air. Il en profita pour rentrer dans la prison en ouvrant la porte au moyen d'une clef fabriquée avec une cuiller et s'échapper en passant par une cheminée de ventilation.

Le premier témoin est le sergent de la garde de la prison. Il est assermenté, et il dépose et dit: Je connais parfaitement le prisonnier à la barre. Après avoir été repris, le prisonnier a eu la permission de sortir dans la cour de la prison de 10 à 11 heures de la matinée. Les gardiens allaient voir de temps en temps si le prisonnier était toujours dans la cour. Un peu après onze heures, lorsque j'allai voir si Belleau y était encore, je ne le trouvai plus. Je trouvai la porte de la cour ouverte.

Transquestionné par l'avocat de la défense.—Je ne sais pas si la porte était fermée au verrou; et par quelques indices j'ai vu que le prisonnier s'était échappé par une cheminée de ventilation.

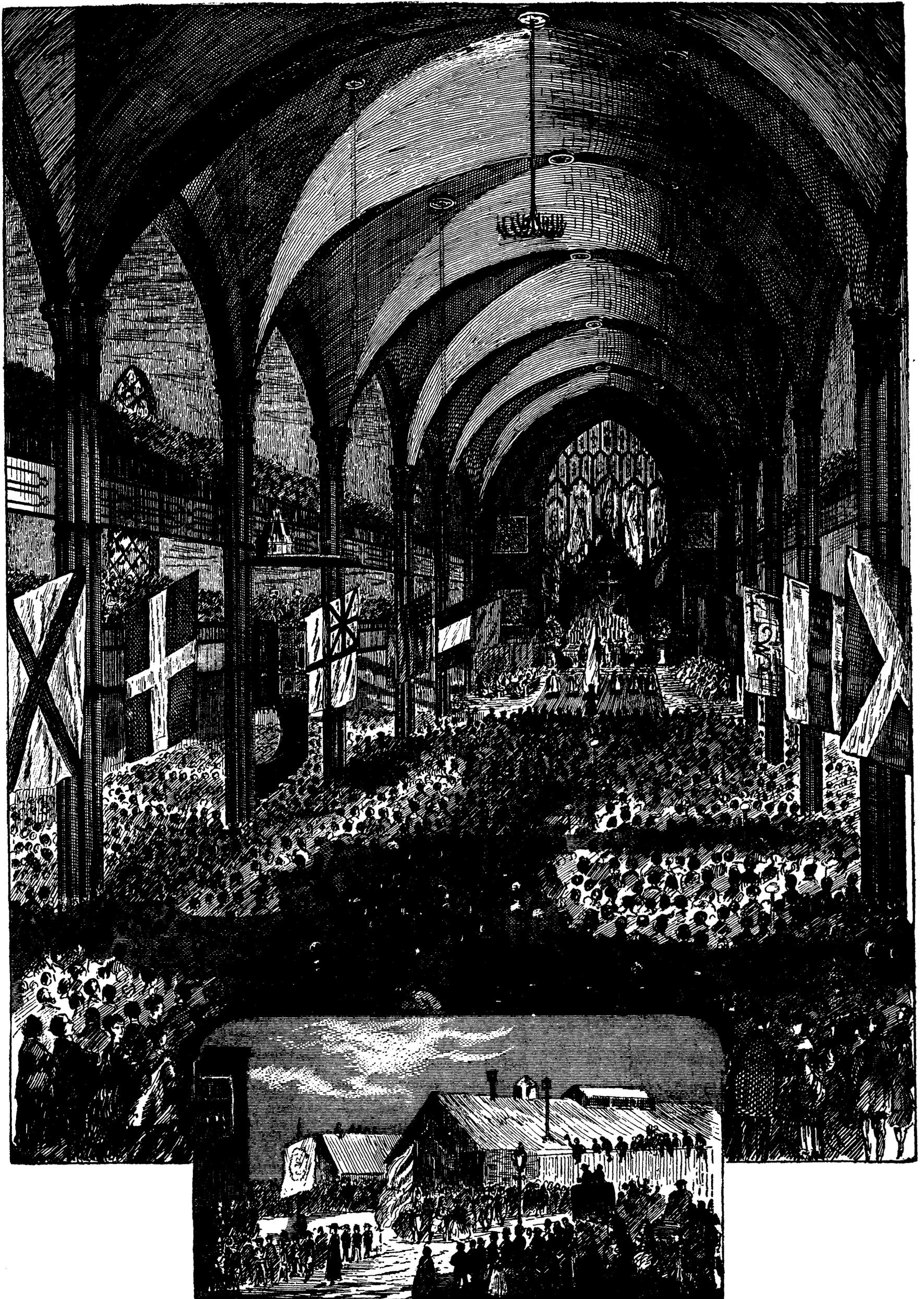
L'avocat de la défense adresse alors la parole au jury, puis vient ensuite l'adresse du Juge.

Le jury, après quinze minutes de délibération, rend un verdict de "coupable," contre le prisonnier. Bis entend la décision du jury avec une indifférence superbe. On dirait que c'est son voisin que cela regarde.—*Événement.*

DANGER DU CORSET.—Tout récemment, une jeune canadienne du village de M., peu éloigné de cette ville, s'éteignait à la fleur de l'âge, laissant ses parents dans la plus profonde affliction et dans l'ignorance de la maladie qui venait de leur enlever leur enfant. Mais des médecins appelés à en constater la cause, assurèrent positivement que la jeune fille s'était tuée lentement en se corsant outre mesure. Avis à qui de droit.—*Etandard National.*

ANECDOTES.

Trois voleurs avant pillé une malle poste, et se trouvant en possession d'une somme considérable, résolurent de se partager cet argent et de renoncer à leur criminelle profession. Mais avant de se séparer, ils voulurent faire ensemble un bon repas. L'un d'eux alla chercher des provisions à la ville voisine. Les deux autres, pendant son absence, se dirent qu'il serait plus agréable de diviser la somme en deux parts qu'en trois, et lorsque leur compagnon arriva ils le tuèrent, mais, celui-ci ayant eu la même pensée qu'eux, avait empoisonné les provisions; ils les mangèrent sans défiance, et le lendemain on trouva les trois misérables étendus à terre inanimés. Entre méchants aucune confiance n'est possible.



RETOUR DES ZOUAVES, 16 AVRIL, 1870.—Voir No. 15, page 115.

GALERIE PARLEMENTAIRE.



PIERRE FORTIN, ECR., M. D.
M. P. pour Gaspé, Qué.



HON. JOHN J. C. ABBOTT, C. R., D. C. L.
M. P. pour Argenteuil, Qué.

PIERRE FORTIN.

Le capitaine ou le Dr. Fortin, comme on l'appelle communément, est un bel homme de six pieds et deux pouces, aux fortes épaules, au port imposant, que les Canadiens Français sont fiers de reconnaître partout pour un des leurs. "C'est un beau Canadien," disent-ils, avec satisfaction. Une physionomie noble et intelligente, des manières distinguées rehaussent l'effet de son extérieur remarquable et de sa tournure militaire. Il est né à Laprairie près de Montréal, et fit ses études au collège de St. Sulpice où il se fit remarquer par son intelligence et ses succès. Certaines anecdotes que nous avons entendu raconter par ses anciens compagnons de classe prouvent qu'il était plutôt fait pour commander qu'obéir; il avait des allures militaires qui ne convenaient pas toujours à ses professeurs. Son cours d'études fini, il étudia la médecine, prit ses degrés à l'Université McGill, et s'établit à Laprairie. Lors des troubles de 1849, au sujet de l'indemnité des victimes de '37 et '38, le gouvernement le mit à la tête d'un corps de police monté de 50 hommes qu'on fit caserner à Laprairie. Les circonstances ne permirent pas à cette police de rendre les services qu'on en attendait; on a reproché dans le temps au capitaine Fortin d'avoir enduré avec trop de patience des insultes qu'il ne méritait pas.

En 1852, il fut chargé par le gouvernement canadien de la protection des pêcheries dans le Golfe St. Laurent, et on lui donna le commandement de la jolie frégate "La Canadienne." Il s'est fait, dans cette position honorable, une belle réputation de prudence, d'habileté et d'énergie, soit dans ses rapports avec les pêcheurs des côtes maritimes, soit dans ses relations avec les représentants des puissances étrangères. "La Canadienne" a toujours porté fièrement son drapeau sur les eaux du golfe, et son commandant savait le faire respecter et aimer; il était aussi aimable que brave. Tous les printemps, lorsque le pavillon de la frégate flottait sur le grand mât au milieu des tourbillons de fumée, on se rendait en foule pour saluer son départ, et l'automne, on accueillait avec joie son arrivée qui rendait le beau commandant à ses amis et aux Dames dont il égayait les soirées d'hiver. C'était une heureuse vie pleine de fortes et douces émotions et de nobles occupations. Mais un jour, le commandant dit adieu à sa frégate et à ses braves marins; les populations maritimes qu'il avait protégées l'avaient chargé de représenter leurs intérêts dans les deux chambres. Il y a de cela trois ans; il n'est pas encore possible d'apprécier exactement le rôle de l'ex-commandant dans son nouvel élément; autre chose est de conduire une frégate à travers les flots de la mer et de conduire sa barque à travers les orages politiques; autre chose est de commander à des matelots et de parler à une assemblée de députés. Cependant, les premières armes politiques du représentant de Gaspé lui font présager de beaux succès dans sa nouvelle carrière. Il parle facilement les deux langues et prend la parole avec beaucoup d'effet et d'à-propos, chaque fois qu'il s'agit de

l'importante question des pêcheries et de la création de notre marine. Il a, sur ces sujets importants, des connaissances précieuses pour la chambre et le gouvernement. Couronnons cette miniature de l'honorable député en disant que c'est un homme intelligent et instruit qui veut se rendre utile à son pays et parvenir. C'est une noble tâche.

L. O. DAVID.

HON. JOHN J. C. ABBOTT.

M. Abbott est né à St. André, le 12 mars 1821. Son père, le rev. M. Joseph Abbott était ministre anglican de l'église de St. André. Il a fait d'excellentes études à l'Université McGill de cette ville; il est doyen de la faculté de droit de cette institution où il occupe la chaire de professeur de loi commerciale. Admis au Barreau en 1847, il s'y est fait une belle position et une riche clientèle. Il est membre du Parlement pour son comté natal, Argenteuil, depuis 1857. Nommé solliciteur général dans l'administration Macdonald-Sicotte, il s'acquitta de ses devoirs avec honneur et se donna le trouble de représenter en personne la Couronne devant la Cour du Banc de la Reine; tant d'exactitude et d'amour du travail étaient vraiment étonnants pour un solliciteur-général. Sa conduite politique semble avoir varié suivant le temps et les circonstances; depuis que nous le connaissons il a toujours paru être du côté des ministres; c'est le meilleur côté pour des hommes, comme M. Abbott, dont le caractère doux et facile doit fuir le désagrément et les luttes qu'engendrent les convictions politiques. La politique doit être pour lui un moyen et non un but; il n'a pas l'air d'y chercher la gloire et le triomphe de tel ou tel principe au détriment de ses intérêts et surtout de sa tranquillité: le succès dans sa profession paraît avoir été sa principale ambition. Regardez cette figure douce, affable et souriante, cette physionomie calme et fine, écoutez cette voix mielleuse et délicate, et vous direz que cet homme là doit être fait pour les travaux tranquilles et sérieux, les plaisirs de la famille et de l'amitié. Il doit aimer à vivre autant qu'à travailler, à satisfaire les goûts de ses amis autant que les siens.

M. Abbott parle bien, avec délicatesse et discernement, et sans effort; la pensée est vive et prompt, et les mots pour la dire viennent aisément; il saisit en un clin d'œil tous les côtés de la question, délire d'une main délicate tous les fils qui la rattachent et s'exprime dans un langage clair, élégant et précis.

Il s'est distingué dans la fameuse cause des *Raiders*, qui lui a donné l'occasion de déployer toutes les ressources de son intelligence vive, large et lucide, toute la force de son discernement.

Finissons par son œuvre principale, sa loi de banqueroute, qui fait depuis quatre ans le tourment des avocats et des créanciers et le bonheur des débiteurs insolubles.

On a dit que cette loi était transitoire et faite dans le but de faire une bonne fois un lavage général dans le commerce; c'était une grave mission et, il faut le dire, elle l'a accomplie avec exactitude. Beaucoup sont d'opinion qu'on devrait lui donner son congé, qu'elle a fait son temps parmi nous; il faut avouer qu'avec une pareille loi il y a plus de plaisir à être débiteur qu'à être créancier. Il est étonnant que les avocats qui prennent tant de soin de leurs intérêts, ordinairement, aient laissé passer une mesure si fatale à la profession. M. Abbott, lui, la trouve bonne, très bonne même; c'est bien naturel, elle a rempli ses bureaux de clients et ses coffres forts de nombreux dollars. C'est, dans tous les cas, un travail qui demandait du talent, du jugement et des études sérieuses.

L. O. DAVID.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRANCE.

Le vote sur l'établissement du gouvernement constitutionnel en France sera émis le 8 mai, vérifié le 10 et proclamé officiellement le 12.

Voici le projet de plébiscite tel qu'il est publié par le *Journal officiel*:

"Le peuple approuve les réformes libérales opérées à la Constitution depuis 1860, par l'empereur avec le concours des grands corps législatifs de l'Etat, et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870."

Le décret impérial implique ensuite le mode suivant lequel il sera procédé au vote. Les boîtes de scrutin seront ouvertes depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Le relevé des votes commencera immédiatement après la clôture du scrutin.

La formule du vote sera le mot "oui" ou "non" écrit sur du papier. Les électeurs de l'armée et de la marine voteront dans leurs garnisons respectives ou à leur résidence au moment du vote.

Quelques-unes des réunions politiques qui ont eu lieu en France, ont été très turbulentes. Dans toutes les réunions qui ont eu lieu à Paris, les cris de *Vive la République!* se sont fait entendre. Le premier ministre Ollivier, a été violemment attaqué par les orateurs qui l'ont traité de traître et de renégat. Au sortir de toutes ces réunions, les cris de *Vive la République!* ont été poussés de nouveau, et dans quelques endroits on a chanté la Marseillaise. Il n'y a pas eu d'émeute cependant.

Voilà M. Emile Ollivier académicien! 26 voix sur 28! Garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, député, et l'un des quarante de l'Académie française: voilà ce qui est échu en un an à un simple avocat de Paris, rayé du tableau par ses collègues parce qu'il était le conseil salarié du viceroi d'Égypte. Quelle fortune!

Succéder à Lamartine après avoir remplacé M. Rouher, hériter à la fois du fauteuil de l'un et du portefeuille de l'autre; quel coup du sort.

On peut dire d'un seul mot que la principale qualité oratoire de M. Emile Ollivier est une facilité exceptionnelle à condenser tout un monde d'idées dans une formule brève, qu'il met en saillie, et qu'il enfonce ainsi à jamais dans l'esprit de ses auditeurs.

Il écrit comme il parle, avec une certaine rigidité à peine adoucie par quelques agréments poétiques.

RETOUR DU ROSSIGNOL.

HARMONIE.

A l'Amie Absente.

Non pour toujours à nos rivages,
Du printemps fils mélodieux,
Non pour toujours à nos bocages
Tu n'avais pas fait tes dieux.

Le ciel azuré de l'Afrique.
Seul ne te possèdera pas ;
Les nuages de l'Amérique
Out aussi pour toi des appas.

Pour chanter à l'ombre des chênes,
Tu quittes l'ombre du palmier,
Et Plumbe gend de nos plaines
T'offre l'attrait du citronnier.

Salut ! de la terre étrangère
Où l'hiver t'avait enchaîné,
Zéphir, sur son aile légère
Dans nos vallons t'a ramené.

Oui, je te reconnais encore ;
Le plaisir est toujours ta loi,
Chantre du soir et de l'aurore,
Aimable rossignol, c'est toi !

Ah ! cette voix céleste et pure
N'a point là-bas laissé ses chants,
Les mille échos de la nature
En répètent les sons touchants.

Déjà dans la forêt profonde.
Tous nos oiseaux en sont jaloux,
Déjà le murmure de l'onde
A mon oreille n'est plus doux.

Tour à tour joyeuse ou plaintive,
Ta voix par ses charmes vainqueurs
Enchaîne l'oreille attentive
Et longtemps reste dans les cœurs.

Non, dans les brises caressantes,
Dans le frémissement des bois,
Dans les fontaines gémissantes
Bien n'est aussi doux que ta voix.

C'est une lyre harmonieuse,
Une lyre aux brûlants accords,
Qui dans l'âme tendre et rêveuse
Fait naître de soudains transports.

Cher voyageur, reste sans crainte
Dans mon bocage hospitalier ;
Souvent, pour entendre ta plainte,
Ici je viendrai m'oublier.

J'écarterais de ton asile
L'épervier toujours menaçant,
Je ferai taire le reptile
Et le noir corbeau croassant.

J'ai besoin de ta mélodie,
Approche-toi de ton ami,
Réveille mon âme engourdie
Sous le poids du sort ennemi.

Pour chasser mes noires images,
Pour me rendre ma douce paix,
Depuis longtemps sous ces ombrages,
O rossignol ! je t'attendais.

Chante ! vers mon avenir sombre
Empêche-moi de regarder ;
Celui qui t'écoute dans l'ombre
N'entend point la foudre gronder.
Chante ! afin que le bruit des villes
N'approche plus de mon séjour,
Et que les discordes civiles
Me laissent au moins un beau jour.

Je sens que mes peines s'envolent
A chaque harmonieux accord ;
Tes accents joyeux me consolent,
Mais tu me quitteras encor !...

Hélas ! que ne puis-je te suivre,
Fuir les chagrins et les autans,
Et comme toi sans cesse vivre
Avec la paix et le printemps !

Bosquet de Philomèle, Avril 1870.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un feuilleton émuant plein d'intérêt par Ernest Capendu. Nous invitons nos lecteurs à le suivre avec soin ; ils seront satisfaits.

L'HOTEL DE NIORRES.

PREMIERE PARTIE.

UNE JOURNÉE A VERSAILLES EN 1785.

I — La Place Louis XV.

Après avoir fait la description des Champs Elysées de Paris et des améliorations que cette promenade magnifique avait subies, l'auteur continue ainsi :

Nous sommes en 1785, au commencement de l'été, c'est-à-dire vers les premiers jours du mois de juillet.

Pas un nuage ne flottait au-dessus de la grande ville, le ciel était de ce bleu clair annonçant une journée splendide. Le soleil, au premier tiers de sa course, dardait les flots de ses rayons embrasés sur les arbres devenus gris par la poussière amoncelée sur leurs feuilles ; la terre était sèche, et la place qui, huit ans plus tard, devait être arrosée de tant d'innocentes victimes, présentait l'aspect d'une vaste fournaise chauffée à blanc.

Il était neuf heures du matin, et l'avenue de Neuilly ainsi que la place Louis XV, offraient l'apparence d'une solitude à peu près complète.

Nous disons à peu près complète, car sauf un seul personnage, aucun être humain n'animait cette partie de la capitale du royaume.

Le personnage dont nous parlons se tenait à l'ombre du monument du garde-meuble au commencement de la rue Royale alors en construction.

C'était un homme jeune encore, n'ayant pas dépassé les limites de la trentaine, mais dont les traits fatigués attestaient une maturité anticipée. Cependant le visage était remarquablement beau et l'expression générale de la physionomie séduisait au premier coup d'œil.

Le front était élevé et intelligent, le regard net et franc ; la bouche vermeille et le ton des chairs fortement bruni décelaient soit une origine méridionale, soit un séjour prolongé dans les pays chauds.

La loyauté, la bonté, la bravoure se devinaient dans la douceur du sourire et dans la hardiesse du regard.

Ce jeune homme portait, avec une distinction parfaite, l'uniforme des officiers de la marine royale, ce corps réputé sous l'ancienne monarchie pour ne se recruter que parmi l'élite de la noblesse française.

La poudre de sa chevelure faisait ressortir les tons chaudement colorés du visage et comme, suivant l'usage, il portait sous son bras gauche, son chapeau galonné d'or, sa mâle et belle physionomie apparaissait dans tout son éclat.

Tout en cet homme respirait l'élégance : il n'y avait pas jusqu'à cette fatigue précoce des traits qui ne prêtât un nouveau charme à l'ensemble de la figure, en lui donnant un certain cachet de mélancolie rêveuse.

Depuis une demi-heure enviro on que le jeune officier était arrivé sur la limite de la place, il avait circonscrit sa promenade dans un même espace remontant et descendant successivement la voie nouvelle depuis le garde-meuble jusqu'à la rue Saint-Honoré.

Vingt fois déjà il avait parcouru le côté droit de la rue Royale, longeant les bâtiments en construction et marchant de ce pas ferme et régulier du marin habitué au court espace réservé à ses promenades sur le pont d'un navire, et chaque fois qu'il s'était arrêté à l'angle de la rue Saint-Honoré, interrogeant du regard la voie populeuse dans la direction de l'église Saint-Roch, comme s'il eût attendu quelque personne devant venir de ce côté.

Jusqu'alors un même sentiment de déception mêlé d'inquiétude avait, à chaque station nouvelle, fait froncer ses sourcils bruns, lorsqu'au moment où neuf heures sonnèrent à l'horloge du château, il laissa échapper de ses lèvres une exclamation joyeuse.

Il était à cet instant sur la limite de la place, et en se retournant pour remonter la rue, il venait d'apercevoir un homme de son âge à peu près et portant un uniforme exactement semblable au sien, qui se dirigeait rapidement vers lui.

Ce second officier de la marine royale paraissait être doué d'une partie des qualités physiques que nous avons signalées dans le premier. Même distinction, même élégance, même franchise dans le regard, même douceur dans le sourire.

Sa physionomie plus fine peut-être, mais aussi belle que celle de celui vers lequel il s'avancait, était d'une pâleur extrême, et ses yeux rougis, ses lèvres contractées attestaient une agitation intérieure violente.

Sans doute le premier officier fut frappé de cette expression douloureuse qui se peignait sur le visage du nouvel arrivant, car ses premières paroles furent une anxieuse interrogation : "Qu'y a-t-il donc, Charles ?" demanda-t-il en s'arrêtant subitement.

— Un nouveau malheur, Henri, un nouveau crime ! répondit le second officier d'une voix tremblante d'émotion.

— Mon Dieu ! Blanche ou Léonore...

— Ont encore échappé cette fois ! interrompit vivement celui que nous avons entendu nommer Charles.

Henri leva les yeux au ciel avec une expression d'ineffable reconnaissance.

— Mais, qui donc a été frappé ? demanda-t-il.

— Mme d'Orgere ! répondit Charles.

— Est-elle morte ?

— Cette nuit !

— Comment ? de quelle mort ?

— Je l'ignore. Elle est morte, c'est là tout ce que j'ai pu apprendre.

— Quand as-tu su ce malheur ?

— Ce crime, veux-tu dire, car cette mort est le résultat d'un crime aussi épouvantable que ceux qui l'ont déjà précédé. J'en ai été instruit il y a une demi-heure à peine.

— Par qui ?

— Par une lettre de Blanche. Tiens ! lis !

Charles présenta à son compagnon un billet contenant quelques lignes qu'il tenait convulsivement froissé dans sa main droite.

Henri se saisit avidement du papier et le dévora des yeux avec une ardeur décelant toute l'importance qu'il mettait à cette lecture.

II. — Les deux lettres.

"Le malheur ne se lasse pas de s'abattre sur notre maison," lut le jeune officier, tandis que Charles lançait autour de lui un regard investigateur pour s'assurer qu'aucune oreille indiscreète ne se trouvait à portée d'entendre.

"Cette nuit, continua Henri, à deux heures, Mme d'Orgere, notre excellente tante, a succombé après une agonie horrible... Le saisissement que nous a causé à tous cette catastrophe inattendue, ne me permet pas encore de rassembler mes esprits pour vous donner des détails sur cet atroce événement.

"Notre oncle et notre mère sont affolés de douleur. Léonore vient de s'évanouir dans mes bras : sa faiblesse est extrême, et moi seule ai la force de vous prévenir tous deux."

Henri laissa tomber le bras qui tenait la lettre et regarda son ami.

"Horrible ! dit-il.

— Et de pareilles choses se passent au centre d'un pays civilisé, ajouta Charles en levant les yeux au ciel, comme pour implorer la puissance du Créateur ; dans la capitale de la France ! Sommes-nous donc devenus semblables aux féroces peuplades de l'Afrique ?

— Ainsi, reprit Henri en se rapprochant de son interlocuteur, tu persistes dans ta pensée, Charles ?

— Oui.

— Tu crois à une succession de crimes ?

— J'y crois, Henri, parce que je suis certain du fait, dit Charles avec véhémence.

— Une telle atrocité est-elle donc possible ?

— Rappelle-toi M. de Finjac, le riche planteur de la Martinique. Lorsque nous le quittâmes, nous laissâmes à l'habi-

tation une nombreuse famille : une femme charmante, cinq enfants en excellente santé, six domestiques blancs et plus de douze cents nègres. Notre absence fut courte, à peine durent-elle quatre semaines, et souviens-toi de notre retour... L'habitation, si animée jadis, était devenue déserte. Mme de Finjac, ses enfants, ses femmes, ses serviteurs et ses esclaves étaient morts. Le malheureux planteur demeurait presque seul, entouré de trois nègres, et ayant supporté le spectacle de cette agonie de tous les siens.

— Mais cela se passait aux colonies, Charles ? Cette série de meurtres avait pour but une vengeance.

— Qui te dit que les crimes accomplis aujourd'hui ne sont pas le résultat d'un sentiment plus violent encore que celui de la haine ? Qui te dit que la main d'un misérable et insatiable ambitieux ne sème pas la mort dans cette famille ?

— Encore une fois nous sommes en France, à Paris, et non à la Martinique ou à Saint-Domingue ?

— Les pays civilisés sont-ils donc exempts de natures criminelles, et crois-tu le cœur plus gangrené sous une peau noire que sous une poitrine blanche ?

— Mais qui donc accuser ?

Charles saisit la main de son ami.

"Le fils de la Madone n'est pas mort !" murmura-t-il à son oreille.

Henri fit un brusque mouvement.

"Qu'en sais-tu ?" demanda-t-il.

Charles lâcha la main de son compagnon, et, fouillant dans la poche de sa veste, il prit une seconde lettre qu'il offrit à Henri.

"Lis encore ! dit-il. Cette lettre m'a été remise ce matin, quelques instants avant celle de Blanche. Elle porte le timbre de Brest, et, tu le vois, elle t'était adressée en cas d'absence de ma part."

Henri regarda la suscription placée sur l'enveloppe de la missive que lui présentait son ami, et cette suscription était effectivement ainsi conçue :

"A monsieur le marquis Charles d'Herbois, ou, en son absence, à monsieur le vicomte Henri de Renneville, rue des Beaujolais, Saint-Honoré, Paris."

"Tu venais de partir pour te rendre chez le maréchal de Castries, ajouta le marquis Charles d'Herbois, lorsque le courrier de Brest est arrivé..."

M. de Renneville ouvrit vivement la lettre.

"C'est du baron d'Antibes !" dit-il en interrogeant la signature de l'épître.

Puis il lut à voix haute !

"Mon bien cher marquis,

"J'ai reçu votre missive il y a vingt jours à peine, et, ne connaissant pas de plus grande joie que celle que j'éprouve en obligeant mes amis, je me suis mis immédiatement en campagne pour obtenir les renseignements que vous et le vicomte de Renneville me demandez avec une si fiévreuse instance.

"Pour dire vrai, la mission dont me chargeait votre bonne amitié n'était pas précisément facile à remplir ; mais, rassurez-vous, j'ai mené l'affaire à bonne fin. Ma situation dans le monde de la province me permettait heureusement d'employer les ressources les plus étendues, et je n'y ai point failli.

"Toutes les autorités de Brest, celles de Quimper et celles de Morlaix ont été remuées par moi, et j'ai lancé des éclaireurs sur toutes les routes.

"Enfin, après dix-huit jours de recherches d'abord infructueuses, après une série de marches et de contre-marches dont je passerai les péripéties sous silence, voici ce que je suis parvenu à apprendre de la manière la plus authentique :

"L'homme dont vous me parlez existe peut-être, probablement même à cette heure, bien qu'il ait passé pour mort il y a plusieurs années.

"Mais où est-il à l'heure où je vous adresse ces lignes ? Là est le mystère, et un mystère tellement impénétrable que, malgré tout mon désir de vous servir tout deux, malgré ma curiosité vivement surexcitée, malgré mes recherches et celles de tous les lieutenants criminels ou civils de la province, il m'a été impossible, non pas d'avoir une certitude, mais de faire une supposition qui eût le sens commun.

"Quelque temps après la disparition de sa mère, cette femme si connue de la ville de Brest, le personnage en question quitta la France pour aller voyager dans l'autre hémisphère.

"Il revint à Brest en 1775. De mauvaises actions témoignèrent de son nouveau séjour dans sa ville natale. Trois ans après, en 1778, il partit une seconde fois. Ce fut alors que le bruit de sa mort se répandit parmi la classe de gens mal famés dans laquelle il vivait. Depuis cette époque effectivement on n'en entendit plus parler.

"Mais deux condamnés aux galères, ses anciens amis et ses camarades de débauche et de crimes, envoyés au bagne il y a six mois à peine, nous ont donné de nouveaux renseignements sur son compte.

"Ils ont déclaré en ma présence que *Bamboula* (tel est le singulier nom sous lequel était désigné le fils de la Madone) n'avait nullement péri dans une rixe avec les gardes de la Préfecture, qu'il se portait au contraire à merveille et vivait libre et content de son existence en dehors des lois de la société.

"Pressés de questions, les deux galériens ne nous donnèrent que des renseignements vagues. Ils avaient vu *Bamboula* quelques jours avant leur arrestation. *Bamboula* était alors à Paris, et paraissait fort mal dans ses affaires, à en juger par son extérieur misérable. Il avait proposé une opération à ses anciens amis. Ceux-ci avaient accepté ; mais au moment où ils allaient au rendez-vous pris avec leur associé pour être mis au courant de ce qu'ils avaient à faire, ils tombèrent dans une embuscade tendue par les agents du lieutenant de police, et furent arrêtés.

"*Bamboula* était-il pour quelque chose dans cette arrestation ? Les deux galériens hésitaient à se prononcer à cet égard. Cependant ils connaissaient trop leur ancien compagnon pour être certains de sa bonne foi.

"Voilà, mon cher marquis, tout ce que j'ai pu apprendre. Les deux galériens n'en savaient pas davantage touchant l'homme en question. Il vit, il était il y a huit mois à Paris, dans un état précaire. C'est là le résumé des renseignements que je vous envoie.

"J'ai la certitude, je vous le répète, que ses anciens compagnons de débauche ont dit vrai, et qu'ils ne pouvaient en savoir plus.

"Ai-je rempli ma mission convenablement ? Je l'ignore. Je me suis ingénié à faire pour le mieux. Soyez-en, tous deux, convaincus, et croyez-moi, l'un et l'autre, votre ami bien sincèrement affectonné,

"FERDINAND, BARON D'ANTIBES."

"Eh bien ! reprit vivement le marquis d'Herbois, lorsque le vicomte eut achevé la lecture de la lettre ; tu vois, le fils

de la Madone existe ! Il est à Paris ! Comprends-tu, maintenant, et veux-tu enfin te rendre à l'évidence et croire à cette succession de crimes que tu t'obstines à mettre en doute ?

Henri regarda fixement son ami.

« Charles ! dit-il d'une voix brève, il faut agir, et agir sans perdre un instant. Quand partons-nous ? »

— Dès que nous aurons vu le ministre.

— Il est à Versailles.

— Tu n'as pu le voir ce matin alors ?

— Non.

— Eh bien ! allons à Versailles ; nous prendrons nos ordres de départ, et ensuite...

— Nous sauverons Blanche et Léonore, qui seraient frappées à leur tour si elles demeuraient à Paris, comme l'ont été successivement leurs cousins et leur tante.

— Tout en causant, les deux jeunes gens avaient remonté la rue Royale et se trouvaient alors à la hauteur de la rue Saint-Honoré.

« Il est neuf heures un quart, dit le marquis en interrogeant le cadran de sa montre ; nous pouvons être à midi à Versailles. La réception chez le roi n'a lieu qu'à deux heures, nous pouvons facilement voir le bailli de Suffren et le maréchal de Castries. Nos ordres d'embarquement doivent être prêts, rien ne nous retiendra plus à Paris, ni à Versailles. M. de la Peyrouse m'a prévenu que l'*Astrolabe* n'apparaitrait que le 1er août. Que nous soyons à Brest le 29 juillet, cela est suffisant, donc nous avons vingt jours entiers devant nous : c'est plus qu'il n'en faut pour la réussite de nos projets. Viens, Henri, partons pour Versailles.

— Nous trouverons des voitures au cours la Reine, » répondit le vicomte.

Les deux jeunes gens, se prenant mutuellement le bras, se dirigèrent vers la place Louis XV qu'il s'agissait de traverser dans toute sa largeur sous l'action brûlante du soleil qui l'inondait de ses rayons dorés.

(A continuer.)

DOUBLE ASSASSINAT DES PLUS SINGULIERS.

SUITE.

— Comment avez-vous pu, demandai-je à Dupin, savoir que l'homme était un marin, et qu'il appartenait à un navire maltais ?

— Je ne le sais pas, dit-il, je n'en suis pas sûr. Voici toutefois un petit morceau de ruban qui, j'en juge par sa forme et son aspect grasseux, a évidemment servi à nouer les cheveux en une de ces longues queues qui rendent les marins si fiers et si fiers.

En outre, ce nœud est un de ceux que peu de personnes savent faire, excepté les marins, et il est particulier aux Maltais. J'ai ramassé le ruban au bas de la chaîne du paratonnerre. Il est impossible qu'il ait appartenu à l'une des deux victimes. Après tout, si je me suis trompé en induisant de ce ruban que le Français est marin appartenant à un navire maltais, je n'aurai fait de mal à personne avec mon annonce.

Si je suis dans l'erreur, il supposera simplement que j'ai été fourvoyé par quelque circonstance dont il ne prendra pas la peine de s'enquérir. Mais, si je suis dans le vrai, il y a un grand point de gagné. Le Français, qui a connaissance du meurtre, bien qu'il en soit innocent, hésitera naturellement à répondre à l'annonce, — à réclamer son orang-outang. Il raisonnera ainsi : « Je suis innocent ; je suis pauvre ; mon orang-outang est d'un grand prix ; c'est presque une fortune dans une situation comme la mienne ; — pourquoi le perdrais-je par quelques niaiseries appréhensions de danger ? Le voilà, il est sous ma main. On l'a trouvé dans le bois de Boulogne, — à une grande distance du théâtre du meurtre. Soupçonnerai-t-on jamais qu'une bête brute ait pu faire le coup ? La police est dépitée, — elle n'a pu retrouver le plus petit fil conducteur. Quand même on serait sur la piste de l'animal, il serait impossible de me prouver que j'aie eu connaissance de ce meurtre, ou de m'incriminer en raison de cette connaissance. Enfin, et avant tout, je suis connu. Le rédacteur de l'annonce me désigne comme le propriétaire de la bête. Mais je ne sais pas jusqu'à quel point s'étend sa certitude. Si j'évite de réclamer une propriété d'une aussi grosse valeur, qui est connue pour m'appartenir, je puis attirer sur l'animal un danger-croix soupçon. Ce serait de ma part une mauvaise politique d'appeler l'attention sur moi ou sur la bête. Je reprendrai décidément à l'avis du journal, je reprendrai mon orang-outang, et je l'enfermerai solidement jusqu'à ce que cette affaire soit oubliée. »

En ce moment, nous entendimes un pas qui montait l'escalier.

— Apprêtez-vous, dit Dupin, prenez vos pistolets, mais ne vous en servez pas, — ne les montrez pas avant un signal de moi.

On avait laissé ouverte la porte cochère, et le visiteur était entré sans sonner et avait gravé plusieurs marches de l'escalier. Mais on eût dit maintenant qu'il hésitait. Nous l'attendions redescendre. Dupin se dirigea vivement vers la porte, quand nous l'entendimes qui remontait. Cette fois, il ne battit pas en retraite, mais s'avança délibérément et frappa à la porte de notre chambre.

— Entrez, dit Dupin d'une voix gaie et cordiale.

Un homme se présenta. C'était évidemment un marin, — un grand, robuste et musculeux individu, avec une expression d'audace de tous les diables qui n'était pas du tout déplaisante. Sa figure, fortement hâlée, était plus d'à moitié cachée par les favoris et les moustaches. Il portait un gros bâton de chêne, mais ne semblait pas autrement armé. Il nous salua gauchement, et nous souhaita le bonsoir avec un accent français qui, bien que légèrement bâtarde de suisse, rappelait suffisamment une origine parisienne.

— Asseyez-vous, mon ami, dit Dupin ; je suppose que vous venez pour votre orang-outang. Sur ma parole, je vous l'enverrai presque ; il est remarquablement beau et c'est sans doute une bête d'un grand prix. Quel âge lui donnez-vous bien ?

Le matelot aspira longuement, de l'air d'un homme qui se trouve soulagé d'un poids intolérable, et répliqua d'une voix assurée :

— Je ne saurais trop vous dire ; cependant, il ne peut guère avoir plus de quatre ou cinq ans. Est-ce que vous l'avez ici ?

— Oh ! non ; nous n'avions pas de lieu commode pour l'enfermer. Il est dans une écurie de manège près d'ici, rue Dubourg. Vous pourrez l'avoir demain matin. Ainsi vous êtes en mesure de prouver votre droit de propriété ?

— Oui, monsieur, certainement.

— Je serais vraiment peiné de m'en séparer, — dit Dupin.

— Je n'entends pas, dit l'homme, que vous ayez pris tant de peine pour rien : je n'y ai pas compté. Je payerai volontiers une récompense à la personne qui a retrouvé l'animal, une récompense raisonnable s'entend.

— Fort bien, répliqua mon ami, tout cela est fort juste, en vérité. Voyons, — que vous donneriez-vous bien ? Ah ! je vais vous le dire. Voici quelle sera ma récompense : vous me raconterez tout ce que vous savez relativement aux assassinats de la rue Morgue.

Dupin prononça ces derniers mots d'une voix très-basse et fort tranquillement. Il se dirigea vers la porte avec la même placidité, la ferma, et mis la clef dans sa poche. Il tira alors un pistolet de son sein, et le posa sans le moindre émoi sur la table.

La figure du marin devint pourpre, comme s'il en était aux agonies d'une suffocation. Il se dressa sur ses pieds et saisit son bâton ; mais, une seconde après, il se laissa retomber sur son siège, tremblant violemment et la mort sur le visage. Il ne pouvait articuler une parole. Je le plaignais du plus profond de mon cœur.

— Mon ami, dit Dupin d'une voix pleine de bonté, vous vous alarmez sans motif, — je vous assure. Nous ne voulons vous faire aucun mal. Sur mon honneur de galant homme et de Français, nous n'avons aucun mauvais dessein contre vous. Je sais parfaitement que vous êtes innocent des horreurs de la rue Morgue. Cependant, cela ne veut pas dire que vous n'ayez pas quelque peu impliqué. Le peu que je vous ai dit doit vous prouver que j'ai eu sur cette affaire des moyens d'information dont vous ne vous seriez jamais douté. Maintenant, la chose est claire pour nous. Vous n'avez rien fait que vous ayez pu éviter, — rien, à coup sûr, qui vous rende coupable. Vous auriez pu voler impunément ; vous n'avez même pas été coupable de vol. Vous n'avez rien à cacher ; vous n'avez aucune raison de cacher quoi que ce soit. D'un autre côté, vous êtes contraint par tous les principes de l'honneur à confesser tout ce que vous savez. Un homme innocent est actuellement en prison, accusé du crime dont vous pouvez indiquer l'auteur.

Pendant que Dupin prononçait ces mots, le matelot avait recouvert, en grande partie, sa présence d'esprit ; mais toute sa première hardiesse avait disparu.

— Que Dieu me soit en aide ! dit-il après une petite pause, — je vous dirai tout ce que je sais sur cette affaire ; mais je n'espère pas que vous en croyiez la moitié, — je serais vraiment un sot, si je l'espérais ! Cependant, je suis innocent, et je dirai tout ce que j'ai sur le cœur, quand même il m'en coûterait la vie.

Voici en substance ce qu'il nous raconta : Il avait fait dernièrement un voyage dans l'archipel indien. Une bande de matelots, dont il faisait partie, débarqua à Bornéo et pénétra dans l'intérieur pour y faire une excursion d'amateurs. Lui et un de ses camarades avaient pris l'orang-outang. Ce camarade mourut, et l'animal devint donc sa propriété exclusive, à lui. Après bien des embarras causés par l'indomptable férocité du captif pendant la traversée, il réussit à la longue à le loger sûrement dans sa propre demeure à Paris, et, pour ne pas attirer sur lui-même l'insupportable curiosité des voisins, il avait soigneusement enfermé l'animal, jusqu'à ce qu'il eût guéri d'une blessure au pied qu'il s'était faite à bord avec une esquille. Son projet, finalement, était de le vendre.

Comme il revenait, une nuit, ou plutôt un matin, — le matin du meurtre, — d'une petite orgie de matelots, il trouva la bête installée dans une chambre à coucher ; elle s'était échappée du cabinet voisin, où il la croyait solidement enfermée. Un rasoir à la main et toute barbouillée de savon, elle était assise devant un miroir, et essayait de se raser, comme sans doute elle l'avait vu faire à son maître en l'épantant par le trou de la serrure. Terrifié en voyant une arme si dangereuse dans les mains d'un animal aussi féroce, parfaitement capable de s'en servir. L'homme, pendant quelques instants, n'avait su quel parti prendre. D'habitude, il avait dompté l'animal, même dans ses accès les plus furieux, par les coups de fouet, et il voulut y recourir cette fois encore. Mais, en voyant le fouet, l'orang-outang bondit à travers la porte de la chambre, dégringola par les escaliers, et, profitant d'une fenêtre ouverte par malheur, il se jeta dans la rue.

Le Français, désespéré, poursuivit le singe ; celui-ci, tenant toujours son rasoir d'une main, s'arrêtait de temps en temps, se retournait, et faisait des grimaces à l'homme qui le poursuivait, jusqu'à ce qu'il se vit près d'être atteint, puis il reprit sa course. Cette chasse dura un bon bout de temps. Les rues étaient profondément tranquilles, et il pouvait être trois heures du matin. En traversant un passage derrière la rue Morgue, l'attention du fugitif fut attirée par une lumière qui partait de la fenêtre de madame l'Espanaye, au quatrième étage de sa maison. Il se précipita vers le mur, il aperçut la chaîne du paratonnerre, y grimpa avec une inconcevable agilité, saisit le volet, qui était complètement rabattu contre le mur, et, en s'appuyant dessus, il s'élança droit sur le chevet du lit.

Toute cette gymnastique ne dura pas une minute. Le volet avait été repoussé contre le mur par le bond que l'orang-outang avait fait en se jetant dans la chambre.

Cependant, le matelot était à la fois joyeux et inquiet. Il avait donc bonne espérance de ressaisir l'animal, qui pouvait difficilement s'échapper de la trappe où il s'était aventuré, et d'où on pouvait lui barrer la fuite. D'un autre côté il y avait lieu d'être inquiet de ce qu'il pouvait faire dans la maison.

Cette dernière réflexion incita l'homme à se remettre à la poursuite de son fugitif. Il n'est pas difficile pour un marin de grimper à une chaîne de paratonnerre ; mais, quand il fut arrivé à la hauteur de la fenêtre, située assez loin sur sa gauche, il se trouva fort empêché ; tout ce qu'il put faire de mieux fut de se dresser de manière à jeter un coup d'œil dans l'intérieur de la chambre. Mais ce qu'il vit lui fit presque lâcher prise dans l'excès de sa terreur. C'était alors que s'élevaient les horribles cris qui, à travers le silence de la nuit, réveillèrent en sursaut les habitants de la rue Morgue.

Madame l'Espanaye et sa fille, vêtues de leurs toilettes de nuit, étaient sans doute occupées à ranger quelques papiers dans le coffret de fer dont il a été fait mention, et qui avait été traîné au milieu de la chambre. Il était ouvert, et tout son contenu était éparpillé sur le parquet. Les victimes avaient sans doute le dos tourné à la fenêtre ; et, à en juger par le temps qui s'écoula entre l'invasion de la bête et les premiers cris, il est probable qu'elles ne l'aperçurent pas tout de suite. Le claquement du volet a pu être vraisemblablement attribué au vent.

Quand le matelot regarda dans la chambre, le terrible animal avait empoigné madame l'Espanaye par ses cheveux qui étaient épars et qu'elle peignait, et il agitait le rasoir autour de sa figure, en imitant les gestes d'un barbier. La fille était par terre, immobile ; elle s'était évanouie. Les cris et les efforts de la vieille dame, pendant lesquels les cheveux lui furent arrachés de la tête, eurent pour effet de changer en fureur les dispositions probablement pacifiques de l'orang-

outang. D'un coup rapide de son bras musculeux, il sépara presque la tête du corps. La vue du sang transforma sa fureur en frénésie. Il grinçait des dents, il lançait du feu par les yeux. Il se jeta sur le corps de la jeune personne, il lui ensvelit ses griffes dans la gorge, et les y laissa jusqu'à ce qu'elle fût morte. Ses yeux égarés et sauvages tombèrent en ce moment sur le chevet du lit, au-dessus duquel il put apercevoir la face de son maître, paralysée par l'horreur.

La furie de la bête, qui sans aucun doute se souvenait du terrible fouet, se changea immédiatement en frayeur. Sachant bien qu'elle avait mérité un châtiement, elle semblait vouloir cacher les traces sanglantes de son action, et bondissait à travers la chambre dans un accès d'agitation nerveuse, bousculant et brisant les meubles à chacun de ses mouvements, et arrachant les matelas du lit. Finalement, elle s'empara du corps de la fille, et le poussa dans la cheminée, dans la posture où elle fut trouvée, puis de celui de la vieille dame qu'elle précipita la tête la première à travers la fenêtre.

Comme le singe s'approchait de la fenêtre avec son fardeau tout mutilé, le matelot épouvanté se baissa, et, se laissant couler le long de la chaîne sans précautions, il s'enfuit tout d'un trait jusque chez lui, redoutant les conséquences de cette atroce boucherie, et, dans sa terreur, abandonnant volontiers tout souci de la destinée de son orang-outang. Les voix entendues par les gens de l'escalier étaient ses exclamations d'horreur et d'effroi mêlés aux glapissements diaboliques de la bête.

Je n'ai presque rien à ajouter. L'orang-outang s'était sans doute échappé de la chambre par la chaîne du paratonnerre, juste avant que la porte fût enfoncée. En passant par la fenêtre, il l'avait évidemment refermée. Il fut rattrapé plus tard par le propriétaire lui-même, qui le vendit pour un bon prix au Jardin des Plantes.

Le bon fut immédiatement relâché, après que nous eûmes raconté toutes les circonstances de l'affaire, assaisonnées de quelques commentaires de Dupin, dans le cabinet même du préfet de police. Ce fonctionnaire, quelque bien disposé qu'il fût envers mon ami, ne pouvait pas absolument déguiser sa mauvaise humeur en voyant l'affaire prendre cette tournure, et se laissa aller à un ou deux sarcasmes sur la manie des personnes qui se mêlaient de ses fonctions.

— Laissez-le parler, dit Dupin, qui n'avait pas jugé à propos de répliquer. Laissez-le jaser, cela allégera sa conscience. Je suis content de l'avoir battu sur son propre terrain. Néanmoins, qu'il n'ait pas pu débrouiller ce mystère, il n'y a nullement lieu de s'en étonner, et cela est moins singulier qu'il ne le croit ; car, en vérité, notre ami le préfet est un peu trop fin pour être profond. Sa science n'a pas de base. Elle est tout en tête et n'a pas de corps, comme les portraits de la déesse Laverna, — ou, si vous aimez mieux, tout en tête et en épaules, comme une morue. Mais, après tout, c'est un brave homme. Je l'adore particulièrement pour un merveilleux genre de *cant* auquel il doit sa réputation de génie. Je veux parler de sa manie de nier ce qui est, et d'expliquer ce qui n'est pas.

FIN.

L'ECART DE M. DE LAMARTINE.

Monsieur de Lamartine, ému d'être au rancart,
Écrit en vers à monsieur Karr :

Karr, auteur amusant, père de livres drôles,
Reçois mes augustes paroles :

Puisque tu fais des fleurs et que je fais des vins,
Karr, accablons nos noms divins.

Je voudrais, au soleil, lézard dans les corniches,
Karr, t'ôt me nicher où tu niches !

Le temps pour moi recule ; en mon cœur, pur miroir,
Karr, en beau l'âge te fait voir.

J'ai trop marché ; veux-tu me déclausser ? et leste,
Je jette, Karr, à bas ma veste.

Dieux ! que ne suis-je à Nice et sur de verts gradins,
Comme Karr, hôte des jardins !

O Karr, os de mes os, Karr dont les mains sont braves,
Karr, casse, brise mes entraves !

Je rassurais l'Etat, souffrant d'un mal d'entraille,
En disant : « Karr, avance et raille. »

Vaillant Karr, quand Ledru promenait la terreur,
Karr, ton cœur soutenait mon cœur.

Et le rouge émeutier te voyant, fier loustic,
Criaux siens : « Malheur ! Karr hé ! »

Qui sait, en ses écrits, ce que le grand Karr fourre ?
Chers amis, n'avançons : Karr bourre.

Chacun de tes bons mots, qui nous valait du pain,
Dans mon esprit laisse Karr peul.

Quel temps ! Karr, tome ancien de cette vieille histoire,
Te souvient-il de ma baignoire ?

Tu me lisais Tacite, étonnant garde urbain,
Karr haut, Karr rare, Karr à bain !

En versant, Karr, à fond ce vin pur dans mon onde,
Avec moi tu savais le monde ;

Et ma reconnaissance et mon affection
Te surnomma Karr-Nation.

Karr, ton âge encore vert, qui permet l'espérance,
Après moi te laisse à la France ;

Mais, comme moi la France, hélas ! ta dégommé !
Est-ce, Karr, celle que j'aimai ?

Karr, quoi ! Von nous dit : zut ! Pays qui perds la carte,
Karr te fuit, avec Karr je m'écarte.

Otons de nos regards ces Français sourds et laids,
Karr, o mio, Karr, ôtons-les !

Le pays qui Karr a, je le veux pour patrie ;
Où Karr est, c'est mon Icarie.

Ouvre-toi, Karr, vole où du fleuve des jours,
Triste, je veux finir le cours.

PENSÉES.

• • • Quand on se dit ses vérités, on est bien près de se dire des injures.

• • • Il est un jour bien triste dans la vie, celui où l'on s'aperçoit que tout ce que nous poursuivons, gloire, honneurs, amour, fortune, ne vaut pas un bon cigare.

• • • Il en est un plus triste encore, celui où l'on s'aperçoit que le bon cigare lui-même ne vaut rien.

• • • La musique excite les rossignols à chanter, mais elle fait aboyer les chiens.

• • • Si aujourd'hui c'était un péché de boire de l'eau, demain les public-houses n'auraient qu'à fermer leurs portes.

VARIÉTÉS.

Dans une soirée un maître de maison voit arriver son domestique portant sur un plateau douze verres dont six vides.

M. B***, qui est une des gloires de la médecine actuelle, est en même temps un joueur affréné.

Un jour on l'enlève à une partie de bezigue pour l'entraîner au chevet d'un malade.

Après quoi il continue ainsi, avec un profond recueillement :

—Neuf... dix... Valet, dame, roi ! Le malade a été pris d'un fou rire... qui l'a sauvé !

M. DE MONTALEMBERT, à la tribune.—... Ainsi faisait Pilate, ainsi font les hommes d'État ses successeurs.

Un rédacteur en chef, dans la loge des journalistes, à ses confrères.—"Comment a-t-il dit, Pilate ?"

—Oui, Pilate. —Qu'est-ce que c'était que ce ministre-là, Pilate ?...

Deux avocats plaident pour la propriété d'un puits ; Me C... débutait par un exorde fulminant.

—Mais, dit le président, la chose n'est pas si importante, ce me semble : il ne s'agit que d'un peu d'eau.

—Pardon, la chose est d'un immense intérêt ; il ne s'agit que d'un puits, il est vrai, mais nos clients sont deux marchands de vin.

Un Espagnol qui envoyait son fils étudier à Salamanque, lui recommanda sur toutes choses de vivre avec la plus stricte économie.

Le jeune homme, en fils soumis, s'informe dès son arrivée du prix de divers objets. Il demande d'abord combien valent les vaches dans le pays ?—Dix ducats, environ (100 fr.), lui est-il répondu.—Et les perdrix ?—Deux réaux (50 cent.).—Allons, se dit-il, il faudra donc, pour faire plaisir à mon père, que je mange des perdrix.

On raconte un fait plaisant sur un contre-facteur.

Celui-là, drôle de la pire espèce, habitait une maison appartenant à un particulier dont la réputation n'était pas meilleure que la sienne.

Il devait à son propriétaire quatre-vingts francs pour deux termes.

Le créancier, désireux d'en finir, alla frapper chez le débiteur.

Silence complet. Ce que voyant le propriétaire enfonce la porte et trouva son locataire fort occupé.

Il avait devant lui un billet de cent francs. Sous la main un papier servant à le contre-faire, entre les doigts des instruments de falsification.

—Que faites-vous là, malheureux ? dit le visiteur.

—Je suis honnête homme, vous le voyez ; je travaille pour vous payer.

—Mais vous contrefaites un billet de cent franc, misérable que vous êtes.

—Je ne le nie pas.

—Pourquoi pas un de mille, tant qu'à faire ?

—Parce que je n'en ai pas le modèle.

—Attendez, lui dit le propriétaire ; j'ai du cœur, je vais vous en chercher un chez moi... Il faut encourager les arts.

Un débiteur, écorché à Clichy, fait venir son créancier :

—J'ai un arrangement à vous proposer, dit-il.

—Enfin, ce n'est pas malheureux ! mais pas de promesses, je veux de l'argent comptant.

—Vous vous payerez par vos mains.

Une drôlerie dans la France. Une mouche vient flâner sur le nez d'un irrécusable :

—Une mouche sur mon nez ! s'écrie-t-il. Serais-je déjà corrompu ?

Entre Dumanet et son caporal : —Subséquent, caporal, que vous avez le nez rouge !

—Qu'il rougit, fusilier, de ton incompetence dans la manipulation des armes à feu.

Un monarque des plus malins a jeté les yeux sur un député dont il veut à toute force faire un ministre.

—Mais ne savez-vous pas, sire, qu'au fond il appartient à telle coterie politique ? lui fait remarquer un de ses chambellans.

—Qu'importe, réplique le prince, il faut prendre les ministres comme on prend les grives, sans s'inquiéter de ce qu'ils ont dans le ventre !

CAMP HRE ANGLAIS RAFFINÉ. GRAINES FRAICHES DE JARDINS ET DE FLEURS. A VENDRE PAR J. E. D'AVIGNON, PHARMACIEN, DISPENSAIRE DE LA CITE. 252, RUE NOTRE DAME, 252 MONTREAL. 18z

E. POITRAS, FERBLANTIER ET MARCHAND DE POELES DE TOUTES SORTES. 65, RUE ST. JOSEPH, (Vis-à-vis l'Hôtel Rapin) MONTREAL. Ordres pour Fournaises à Air-Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Poêles de Cuisine et de Salles. Fournitures de Poêles, etc., etc., exécutés avec diligence. Ordres pour Couvrir en ferblanc et en tôle, et se charge de la réparation des couvertures, le tout fait avec promptitude. PRIX EXTREMEMENT MODERES. 18z

CANAL LACHINE. DES soumissions adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau, jusqu'à LUNDI, le NEUVIEME jour de MAI prochain, pour l'ouvrage de forgeron nécessaire à la réparation et entretien en bon ordre du Canal Lachine, pendant l'espace de cinq ans à compter du premier jour de Mai prochain, (1870.) Les matériaux seront fournis et l'ouvrage sera fait par l'entrepreneur, de temps en temps, lorsque nécessaire, classifiés et décrits comme suit, savoir : Pour Fonte de Fer de toute espèce, ajustée à l'ouvrage... par livre. Fer Forgé, première qualité, do. do. commun, Anglais, do. Ciseaux, forets, etc., etc., en acier. Pies et pinces. Affiler les pies et pinces. Affiler et pointer en acier, do. do. do. les forets. do. do. les ciseaux. do. et pointer en acier do. Cuivre de toute espèce requis ajustés à l'ouvrage. Travailler le vieux fer fourni par le Département. Souder, couper, redresser ou ajuster les gardes-fou, étauçons, etc. Ouvrage de forgeron fait sur la ligne du canal. Dans chaque cas les soumissions devront couvrir le coût de livrer le fer dans le voisinage de l'endroit où l'ouvrage doit se faire. Chaque article devra être de la meilleure qualité, et l'ouvrage devra être fait à l'entière satisfaction de l'officier en charge. Par ordre, (Signé.) JOHN G. SIPPPELL, Ingénieur en Chef. BUREAU DU CANAL, Montréal, 27 Avril, 1870. 18b.

526, RUE CRAIG. Le plus bel assortiment de Réfrigérateurs, à \$10 et au-dessus avec un système de ventilation combiné et un système de désinfection et autres améliorations. MEILLEUR et Cie., 226, rue Craig.

POELES DE CUISINE de \$5 et au-dessus, pour bois et charbon. Ustensils de cuisine étamés et émaillés. MEILLEUR et Cie., 226, rue Craig.

COUCHETTES EN FER avec sommiers à ressorts (Patente de Tucker). MEILLEUR et Cie., 226, rue Craig.

BARATTES au Beurre et REFRIGERATEURS pour faire la crème glacée. MEILLEUR et Cie., 226, rue Craig. 4 mai.

GEORGE YON, PLOMBIER ET FERBLANTIER, 241.—Rue Saint Laurent,—241, MONTREAL.

MANUFACTURIER DE GARDE-MANGER REFRIGERATEURS Constructeur de Fournaises à Air Ohand POSEUR DE TUYAUX A GAZ, BAINS ET CLOSETS. Toutes commandes exécutées avec soin. 4 mai. 18z

N. GODFREY, MARCHAND-TAILLEUR, No. 208, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRET et PRICE, Montréal, où l'on trouvera des DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés. Montréal, 4 mai 1870. 18z

ETABLIS EN 1840. F. X. BEAUCHAMP (successeur de D. Smillie,) Manufacturier et Marchand de BIJOUX, PIERRES PRECIEUSES gardées en magasin, et taillées, polies et montées dans les derniers goûts. MONTRES et BIJOUX soigneusement et promptement réparés. No. 134, coin des rues ST. FRANCOIS-XAVIER et FORTIFICATION, presqu'en face du côté droit de la Banque du Peuple. Montréal, 4 mai 1870. 18ay

THOMAS MUSEN, MARCHAND EN Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom. TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry. ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc., etc. 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 4 mai 1870. 18zz

M. A. BELANGER EBÉNISTE, VIENT DE TRANSPORTER SON MAGASIN AU No. 276 RUE NOTRE-DAME. 4me PORTE DE MM. H & H. MERRILL. Il vient de recevoir et reçoit constamment un assortiment considérable de Meubles pour Salon, Salle à Dîner et Chambres à Coucher DE TOUTES FORMES ET DE TOUS PRIX. Il invite le public à venir visiter son magasin avant de se pourvoir ailleurs. 15l

LE DR. TRÉSTLER & FRÈRE, DENTISTES, Extraient les dents sans douleur AU MOYEN DU CHLOROFORME ou du GAZ HILARIANT. Au No. 243, RUE NOTRE DAME, MONTREAL. 16h

L. P. DUFRESNE, MARCHAND DE Montres en or et en argent. Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. MONTRES et BIJOUTERIES RÉPARÉES ET GRAVÉES

PROCLAMATION. JOHN YOUNG. (L. S.) CANADA. VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc. A tous ceux qui les présentes verront ou qu'elles pourront en aucune manière concerner.—Salut: PROCLAMATION.

John A. Macdonald. ATTENDU que dans et par Procureur Gén. A certain Acte du Parlement du Canada, passé dans la trente-unième année de Notre Règne, chapitre numéro quarante-cinq, et intitulé: "Acte concernant le système monétaire" il est entre autres choses en substance statué que Notre Gouverneur pourra en tout temps après la passation du dit Acte déclarer par Proclamation que toutes les monnaies ou aucune des monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique, ou de toute autre nation ou Etat étranger, frappées avant la passation du dit Acte auront, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrit dans cette Proclamation, cours légal, et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux en monnaie courante qui leur seront assignés respectivement dans cette Proclamation jusqu'à concurrence de telle somme en un seul et même paiement qui pourra y être fixé.

Sachez maintenant et nous déclarons et proclamons par les présentes que le depuis et après le QUINZIEME jour d'AVRIL prochain, les monnaies d'argent d'Amérique frappées avant la passation de l'Acte du Parlement du Canada, en partie ci-haut cité, c'est-à-dire: après le premier jour de juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, et antérieurement au vingt-deuxième jour de mai de l'année mil huit cent soixante-huit et qui sont ci-après mentionnées, auront, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrits dans notre présente Proclamation Royale, cours légal et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux en monnaie courante qui leur seront assignés respectivement dans notre présente Proclamation Royale jusqu'à concurrence de dix piastres en un seul et même paiement.

Et par les présentes Nous déclarons et Nous proclamons de plus que les monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique susdites, seront du poids et du millésime prescrits par les présentes et auront cours légal et constitueront une offre légale comme susdit aux taux en monnaie courante qui leur sont assignés respectivement par Notre présente Proclamation Royale, c'est à savoir: les demi-piastres du poids de cent quatre-vingt-deux grains à quarante centins, le quart de piastre du poids de quatre-vingt-seize grains à vingt centins, les dimes du poids de trente-huit grains et quatre-dixièmes de grain à huit centins et la demi-dime du poids de dix-neuf grains et deux dixièmes de grain à quatre centins.

Du contenu des présentes Nos féaux sujets et tous autres qu'il appartient, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence. EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin Notre Fidèle et Bien Aimé le Très Honorable Sir JOHN YOUNG, Baronet, un des membres de Notre Très Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada, A Notre Hôtel du Gouvernement en NOTRE CITE D'OTTAWA, ce QUATRIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix et de Notre Règne la Trente-Troisième.

Par Ordre, J. C. AIKINS, Secrétaire d'Etat. 11z.

C. T. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER, 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL. DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 8 Avril, 1870. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 6d

REGLES que le Bureau du Trésor a prescrites, sous la sanction du Gouverneur Général en conseil, relativement au mode d'acquiescement des mandats pour le paiement de l'argent par le Gouvernement du Canada.

1. Aucun officier dans le service civil ne pourra, sous aucune circonstance, agir comme procureur pour la réception des argents publics. 2. Aucune procuration ne sera reconnue, reçue ou exécutée par le Receveur Général, si elle n'est pas imprimée, et de la forme sous laquelle on l'obtient du Département du Receveur Général, sous laquelle seule le paiement peut être fait, et cette procuration opérera comme pour toute somme d'argent dûe seulement par le gouvernement à la date de la procuration. 3. Des procurations générales autorisant la réception d'argent dû, ou qui peut devenir dû après une date, par lesquelles toute somme reconnue par une charte ou agent d'une banque reconnue par une charte est constituée procureur, seront reçues et exécutées si elles sont imprimées et de la forme spéciale sous laquelle on peut l'obtenir du Département du Receveur Général, et dans le cas où la procuration est donnée à l'agent d'une banque reconnue par une charte, la banque doit se déclarer, par un document propre par écrit, responsable des actes de tel agent, à l'égard des reçus de sommes qui y sont mentionnées.

Cependant, la personne qui exécute une procuration à une banque ou à l'agent d'une banque, avant de l'accepter, peut à son choix effacer les mots "ou peut ci-après devenir dû."

4. Des procurations en duplicata doivent être produites dans chaque cas, excepté quand il peut y avoir procuration générale comme il est mentionné plus haut, à une banque reconnue par une charte ou l'agent d'une banque, dans lequel cas un double doit être déposé dans le Département des Finances.

5. Toutes les procurations en duplicata doivent être signées en présence d'un témoin.

6. Dans le cas de mort de la personne au nom de laquelle le paiement est réclamé, la vérification du testament ou autre preuve que celui qui fait la demande a droit de recevoir l'argent, doit être fournie en demandant ces paiements.

Des blancs de formules de procuration peuvent être obtenus du Département du Receveur Général, et à toutes les succursales de la banque de Montréal. Par ordre du Bureau. JOHN LANGTON, Secrétaire. Trésor, Ottawa, 1er fév. 1870.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STERÉOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS. Bureau: No. 10, Place d'Armes, MONTREAL. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine, MONTREAL.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Memoranda, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements. Publié tous les Samedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS. SOUSCRIPTION D'AVANCE... \$4.00 par an. PAR NUMERO... 0 Centime.

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance. AGENCE GENERALE 10-PLACE D'ARMES-10 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Publié tous les Samedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS & Cie. ABONNEMENT... \$2.50 par année Aux Etats-Unis... 3.00 Par numéro... 5 Centins Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES... 10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins " 2me " &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. FRAIS DE POSTE-ATTENTION! Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 5 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro. Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique, Montréal, Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal. Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes, et 20 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.